



FRONTON

Rapport d'orientation budgétaire 2024

Le Rapport d'Orientation Budgétaire

Objectifs du DOB

Discuter des orientations budgétaires de la collectivité
Informer sur la situation financière

Délai ce qui change en 2024 :

Il doit se tenir dans les 10 semaines précédant l'examen du budget pour les régions et toutes les collectivités et tous les établissements en M57 et non 2 mois.
C'est toujours 2 mois pour les autres collectivités et établissements

Selon la jurisprudence, la tenue du DOB constitue une formalité substantielle. En conséquence, toute délibération sur le budget qui n'a pas été précédée d'un tel débat est entachée d'illégalité

Sommaire

- Contexte, objectifs et Méthodologie
- Eléments de rétrospective 2021 - 2023
- Prospective 2024 – 2026
- Synthèse des éléments de prospective 2024 - 2026
- Budget eau potable
- Budget assainissement collectif
- Budget photovoltaïque

DEUX TEXTES IMPORTANTS

La loi de programmation des finances publiques promulguée le 18 décembre 2023 :

- donne un cadre pluriannuel aux budgets
- fixe des objectifs d'équilibre des finances et la trajectoire pour y arriver
- décline des objectifs par type d'administration

La loi de finances (LF)

- S'établit dans un cadre annuel
- Fixe des crédits en recettes et dépenses
- Peut faire l'objet de LF rectificatives
- Enrichie d'annexes éclairantes pour les collectivités

Budget principal - Contexte

Loi de Finances pour 2024 : les principales mesures applicables aux collectivités locales

- **Suppression de la CVAE (CCF)**
 - Rallongement de la suppression progressive pour les entreprises (entre 2023 et 2027 contre 2024 initialement)
 - Compensation dès 2023 pour les collectivités par une fraction de TVA nationale composée de la moyenne de la CVAE perçue entre 2020 et 2023 ainsi qu'une part en fonction du dynamisme de la TVA nationale
- **Dotations et péréquations**
 - Dotation forfaitaire: un écrêtement 2024 pris en charge par l'Etat
 - Dotation de solidarité rurale : progression de +150M€ (contre 200M€ en 2023)
 - Dotation de solidarité urbaine : progression +140M€ (contre 90M€ en 2023)
 - Dotation d'intercommunalité : +30M€ d'abondement exceptionnel allié à un abondement de +60M€ issu de l'écrêtement de la part CPS ; et augmentation du plafonnement de garantie (120% contre 110% précédemment)
 - Un écrêtement de -1,5% de la CPS en 2024
- **Réforme des indicateurs**
 - Une réforme des indicateurs financiers qui se poursuit pour le potentiel fiscal avec une fraction de correction qui passe de 90% à 80%. Par dérogation (LF 2024) elle sera de 90% pour l'effort fiscal.
- **Loi de Programmation des Finances Publiques 2023 – 2027**
 - Les concours financiers de l'Etat aux collectivités revalorisés chaque année et des mesures exceptionnelles qui ont été importantes en 2023.
 - Instauration d'un objectif non-constrainment d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement au niveau national fixé à +2,0% en 2024

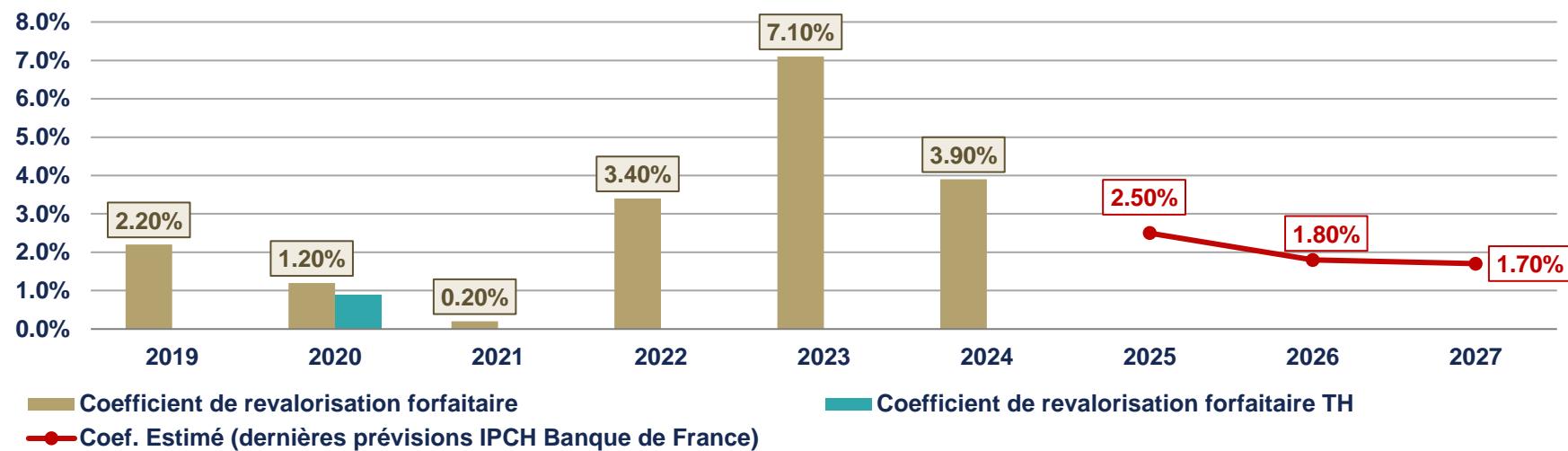
Un contexte économique toujours tendu

Vers une croissance mesurée, une baisse de l'inflation et une réduction du déficit public

CROISSANCE	<p>+1,0 % en 2023 (anticipée)</p> <p>+1,4 % en 2024 (prévisionnelle)</p> <p>Annonce du Ministre revue à 1 %</p>	<p>Selon les prévisions de la Banque de France, l'ensemble des composantes de l'inflation se replierait en 2024. En moyenne annuelle, l'inflation totale reculerait à 2,6 %. Toutefois, ces prévisions sont réalisées sur la base d'une accalmie des prix de l'énergie - + 10 % en février 2024</p>
INFLATION	<p>+4,9 % en 2023 (anticipée)</p> <p>+2,6 % en 2024 (prévisionnelle)</p>	
DÉFICIT PUBLIC	<p>4,9 % en 2023 (anticipé)</p> <p>4,4 % du PIB en 2024 (prévisionnel)</p> <p>2,7 % en 2027 (prévisionnel)</p>	
LOI DE PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES	<p>Objectif de maîtrise de l'évolution des dépenses de fonctionnement des collectivités à un rythme inférieur à l'inflation – 0,5 %.</p> <p><i>En vue du ROB : les collectivités doivent présenter leur objectif concernant l'évolution de leurs dépenses réelles de fonctionnement pour les budgets principaux et pour chacun des budgets annexes (article 17 de la loi)</i></p>	

Un rebond de l'inflation française à prévoir jusqu'en 2024 pour l'évolution des bases fiscales

Coefficient de revalorisation des bases et IPCH



Depuis 2018, et comme le prévoit l'article 1518 bis du Code Général des Impôts (CGI), les valeurs locatives foncières sont revalorisées en fonction de l'inflation constatée (et non plus en fonction de l'inflation prévisionnelle, comme c'était le cas jusqu'en 2017). Ce taux d'inflation est calculé en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé entre le mois de novembre N-1 et le mois de novembre N-2 (pour application en année N). A noter qu'en cas de déflation, aucune dévalorisation des bases fiscales ne sera appliquée (coefficient maintenu à 1).

L'IPCH constaté en novembre 2023 étant de + 3,90 % par rapport à novembre 2022, le **coefficient légal appliqué sur les bases 2024 est donc de 1,039** (contre 1,071 en 2023). En 2025, l'inflation devrait s'élever aux alentours des 2,50 % puis devrait encore ralentir en 2026 autour de 2%.

Budgétisation verte

Vers une cartographie environnementale des dépenses des collectivités – art. 191 et 192

BUDGETS VERTS

La démarche de « budgétisation verte » s'appliquera aux collectivités et groupements de plus de 3 500 habitants. Les collectivités devront présenter l'impact environnemental de leurs dépenses d'investissement dans une annexe budgétaire à leur compte administratif 2024. Un décret d'application permettant d'aboutir à un référentiel commun sera discuté dans les premiers mois de l'année 2024.

ENDETTEMENT VERT

La LF pour 2024 prévoit aussi *la possibilité* pour les collectivités de plus de 3 500 habitants d'identifier et d'isoler la part de leur endettement consacré à financer des investissements concourant à des objectifs environnementaux.

Objectifs et méthodologie

Les objectifs et la méthodologie

Les objectifs

- ▶ Analyser les indicateurs de gestion de la collectivité afin de mettre en évidence sa situation financière et anticiper une possible dégradation budgétaire à venir.
- ▶ Permettre de dégager des pistes de travail / fixer des objectifs cohérents pour améliorer les indicateurs financiers.
- ▶ **Déterminer la capacité d'investissement de la collectivité ainsi que l'évolution de ses ratios financiers**

La méthodologie

Les données renseignées :

- ▶ 2022 : Intégration des données du CA 2022
- ▶ 2023 : Intégration des données du CA 2023 prévisionnel
- ▶ 2024 et suivants : intégration des éléments de prospective en fonctionnement et du PPI

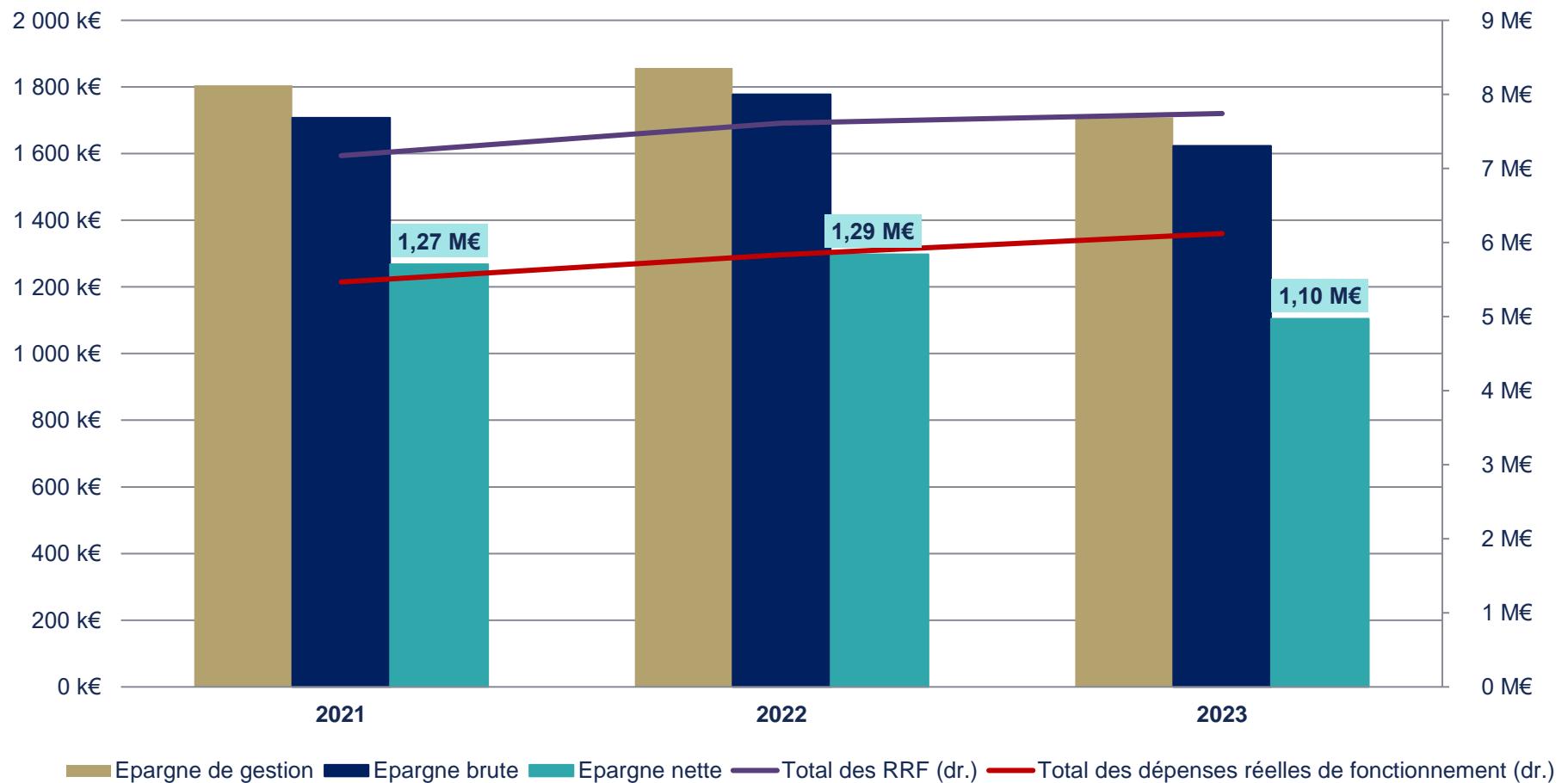
Synthèse des éléments de rétrospective 2021-2023

Résultats prévisionnels 2023

Fonctionnement	2023	2022
Dépenses	6 531 642.85	6 384 580.30
Recettes	7 857 849.05	7 798 819.43
Report	0.00	0.00
Résultat	+ 1 326 206.20	1 414 239.13
Investissement	2023	2022
Dépenses	2 501 566.09	4 561 909.62
Recettes	4 096 416.42	4 180 186.37
Résultat N	+ 1 594 850.33	- 381 723.25
Report N-1	+ 1 854 645.75	2 236 369.00
Résultat cumulé N	+ 3 449 496.59	1 854 645.75

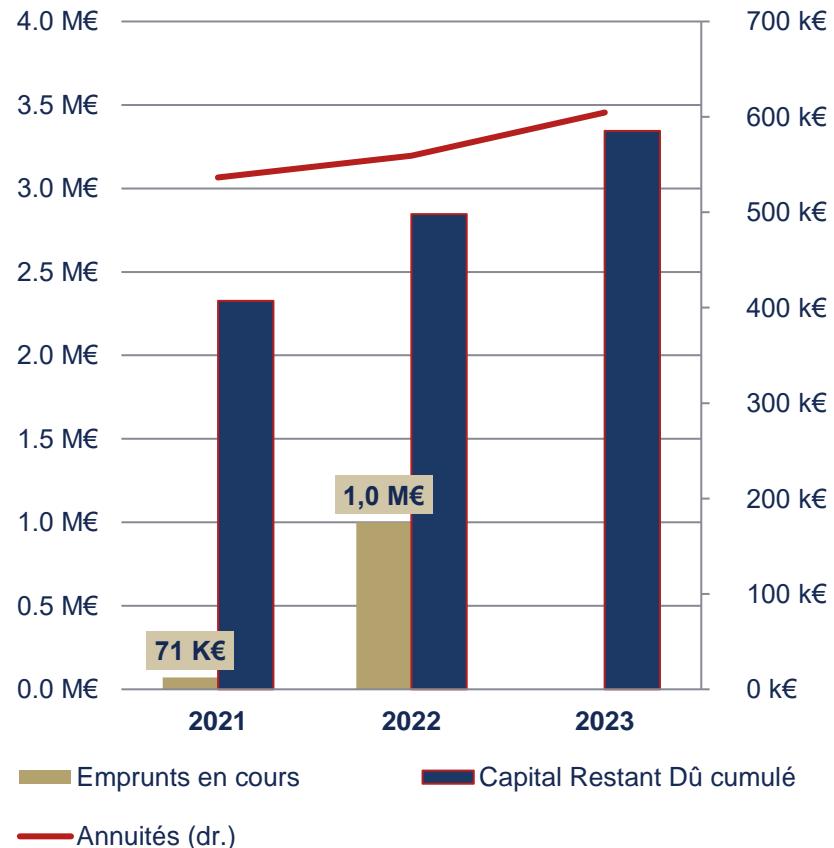
Des épargnes stables

Évolution des épargnes sans effet de ciseaux



Évolution de l'encours de dette et du recours à l'emprunt

Évolution de l'encours de dette et du recours à l'emprunt



Le ratio de désendettement (en années)



Les données plus détaillées de la dette

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Frais TTC	Commissions TTC	Capital restant dû
2020	588 123.11 €	115 250.74 €	472 872.37 €	0.00 €	0.00 €	4 151 559.88 €
2021	537 278.69 €	98 112.24 €	439 166.45 €	0.00 €	0.00 €	3 678 687.50 €
2022	544 413.49 €	80 110.51 €	464 302.98 €	0.00 €	0.00 €	3 310 443.15 €
2023	604 490.32 €	85 314.99 €	519 175.33 €	0.00 €	0.00 €	2 846 140.25 €
2024	579 238.89 €	70 794.74 €	508 444.15 €	0.00 €	0.00 €	3 344 097.92 €
2025	433 492.21 €	56 172.71 €	377 319.50 €	0.00 €	0.00 €	2 861 291.96 €
2026	300 919.10 €	47 178.29 €	253 740.81 €	0.00 €	0.00 €	2 483 972.46 €

Dernier prêt souscrit : 2022 - 1 000 000 € pour les près de Matabiau. Différé au 05/01/2023
Impact du Capital Restant Dû du 1^{er} janvier 2024

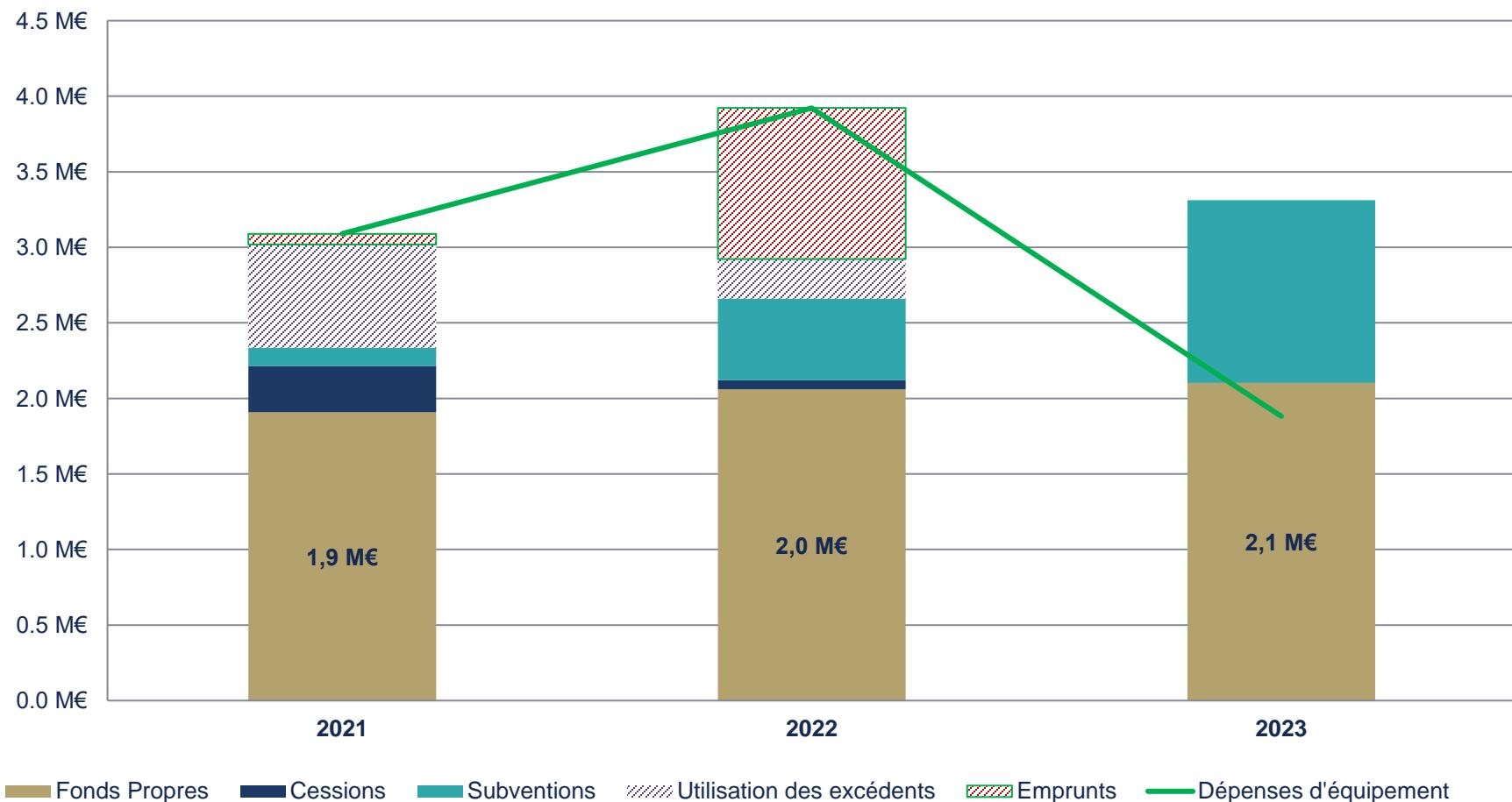
Dette – emprunts à terme

2020	2024
250 000 €	350 000 €
330 000 €	700 000 €
2021	940 142 €
/	46 000 €
2022	2025
957 €	550 000 €
130 996 €	700 000 €
122 935 €	280 000 €
2023	280 000 €
56 000 €	2026
	/

**Soit 4 737 030 € de capital
sur la période 2020 - 2026**

8,8 M€ de dépenses d'équipement financés majoritairement par les fonds propres

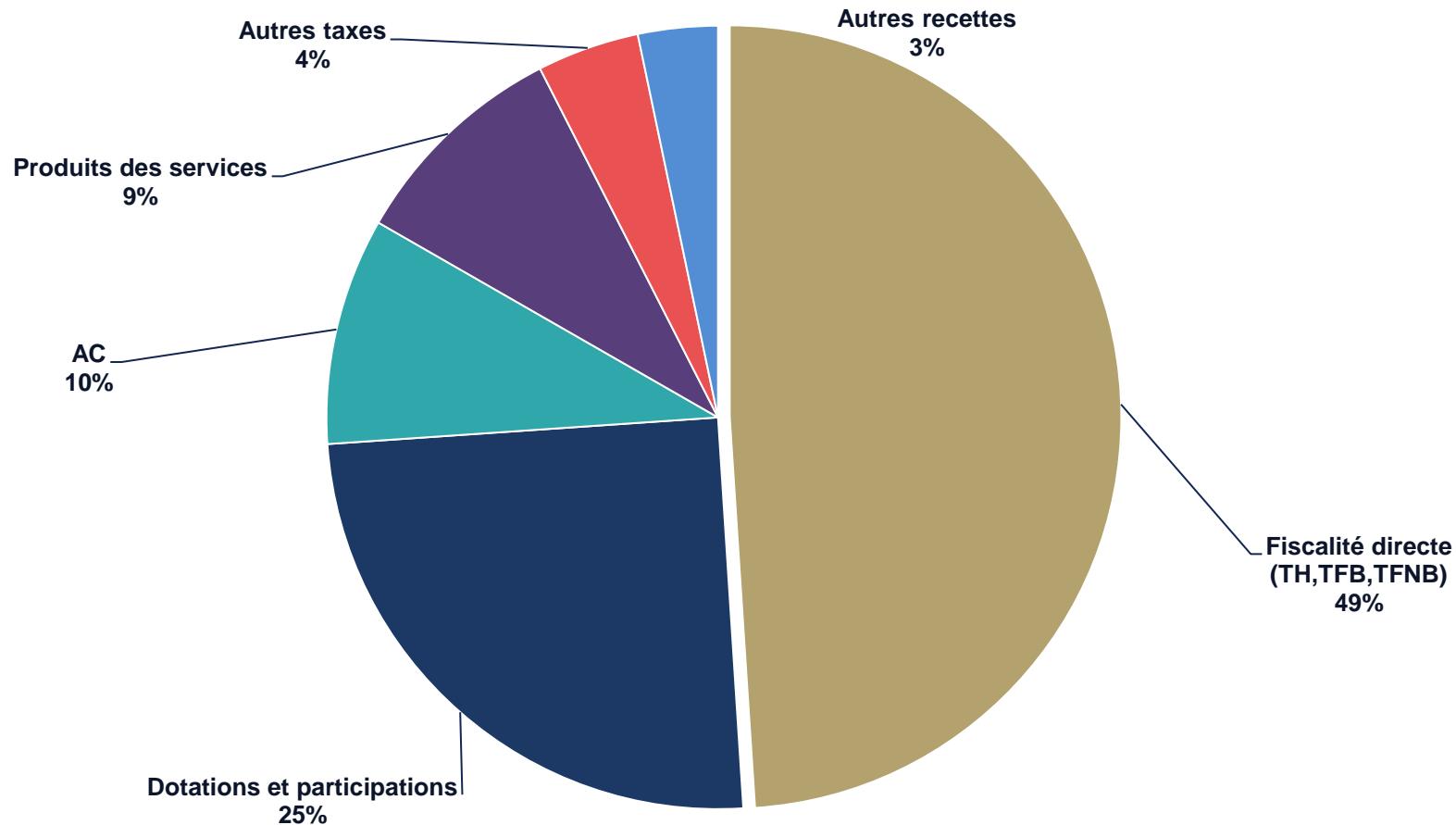
Évolution des moyens de financement des dépenses d'équipement



Synthèse des éléments de prospective 2024-2026

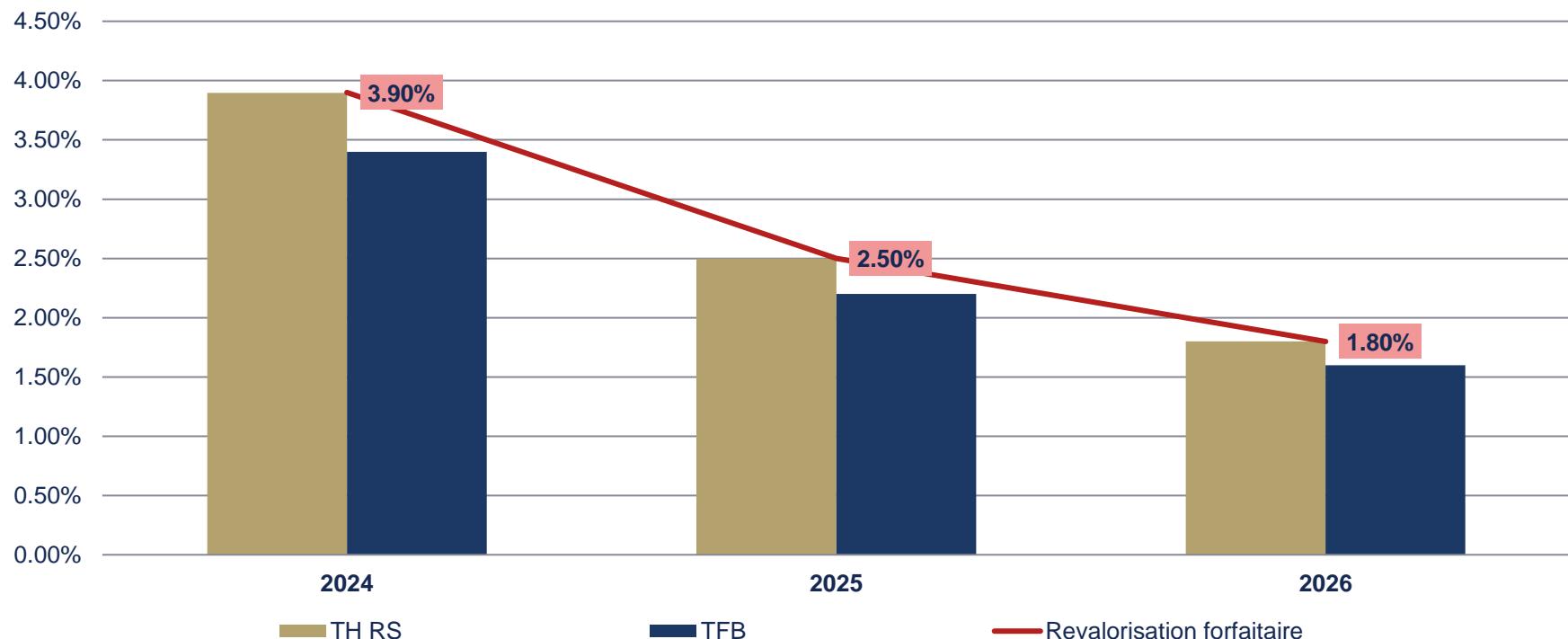
Répartition des recettes réelles de fonctionnement

Structure des recettes réelles de fonctionnement en 2024



Une revalorisation forfaitaire dynamique en raison du contexte inflationniste

Évolution des bases fiscales

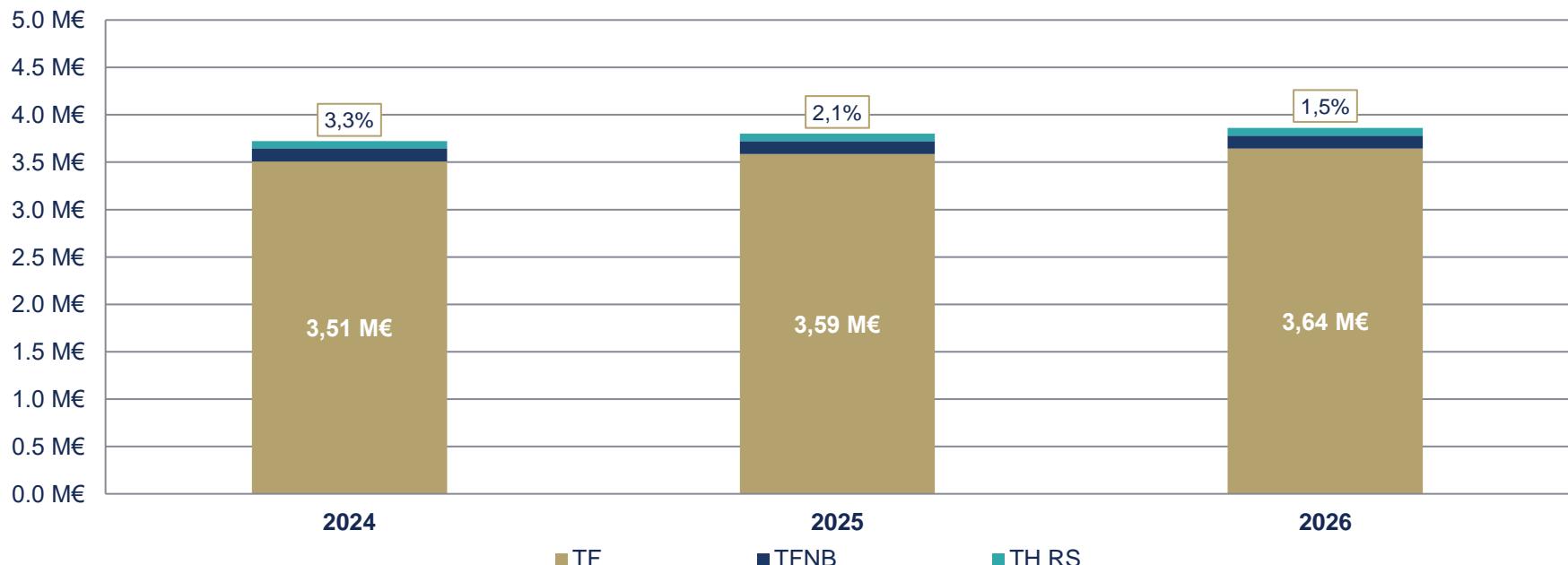


L'évolution des bases fiscales est fondée sur deux éléments : la revalorisation forfaitaire et la variation physique (nouvelles constructions et retour à l'imposition).

Le coefficient de revalorisation est lié à l'inflation constatée de novembre N-2 à novembre N-1. Il permet de revaloriser les bases de 3,9% en 2024, de 2,5% en 2025 et de 1,8% à partir de 2026.

Une progression du produit de la fiscalité directe sous le seul effet base

Évolution du produit des contributions directes



Les taux de fiscalité directe

TF	TFNB	TH RS
43,12%	77,05%	20,72%

Bases fiscales estimées + 193 386 € de produit

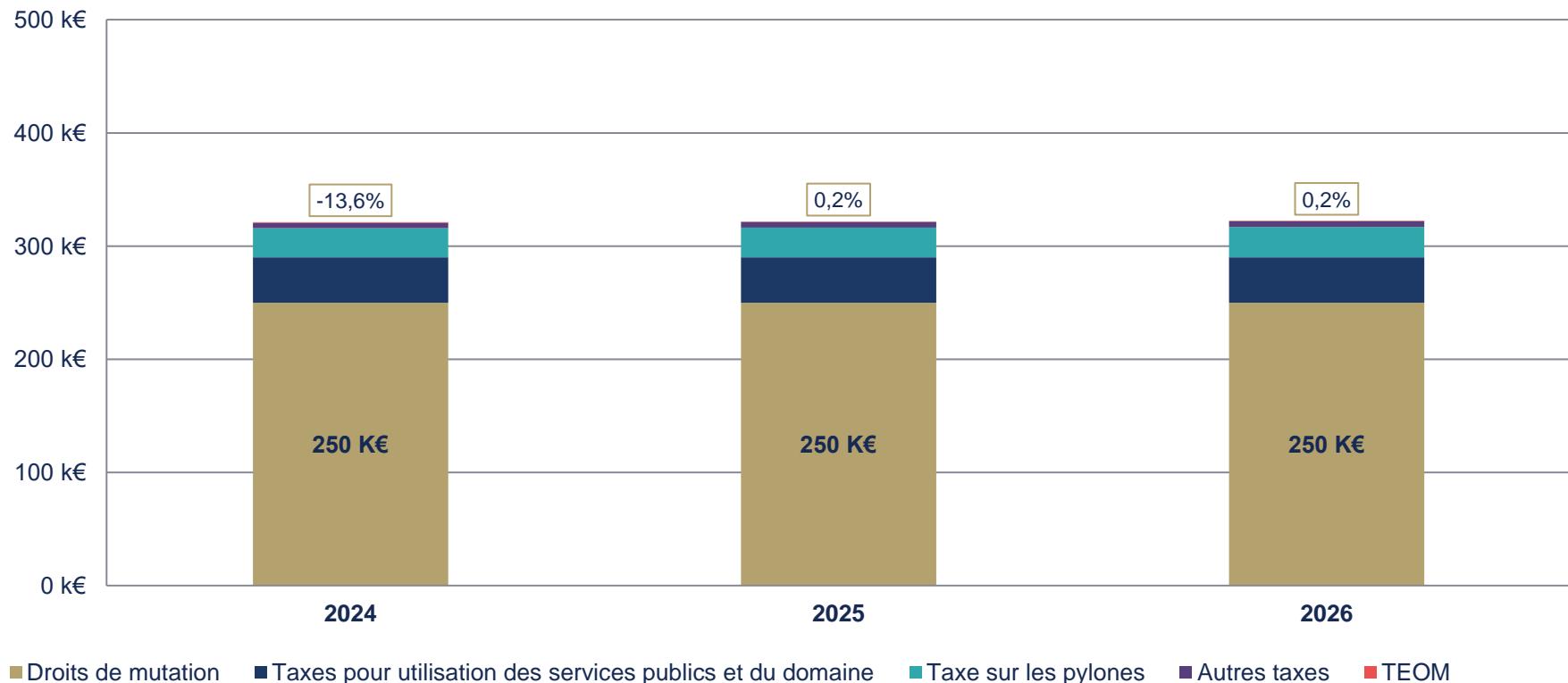
Estimation de l'évolution des bases fiscales au 12 février 2024

Estimation 12/02/2024	Bases réelles	Bases réelles	Bases provisoires	Taux	Produit
	2 022	2 023	2 024	2 024	2024
FB	6 315 163	6 784 000	7 215 000	43.12%	3 111 108
Coef correcteur					488 175
FNB	167 195	179 800	185 600	77.05%	143 004
TH log vacants	129 856	139 076	124 300	20.72%	25 754
TH rés. Secondaires	201 757	216 100	249 400	20.72%	51 675
TOTAL PRODUIT					3 819 716
Augmentation					193 386

En TH, des bases réelles de 2023 corrigées des erreurs nationales sur GMBI (gérer mes biens immobiliers) et donc des bases 2024 qui ne devraient que peu varier

La fiscalité indirecte

Évolution et répartition du produit de la fiscalité indirecte



Après une baisse significative en 2024, les droits de mutation sont stables sur la période du fait d'une hypothèse prudente liée au manque de visibilité de la collectivité sur cette recette.

La fiscalité indirecte : focus Droits de Mutation

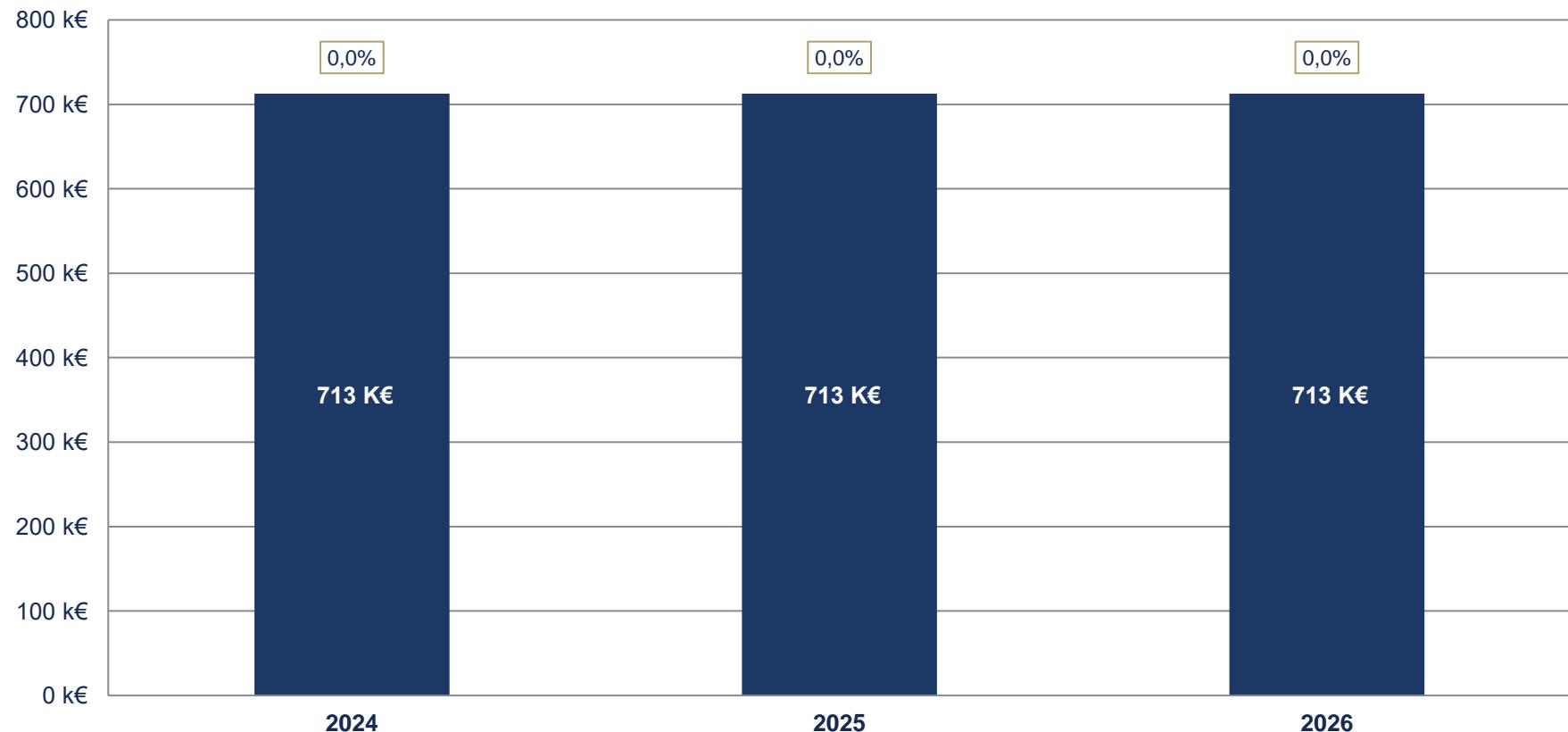
Pour 2023, les chiffres définitifs ne sont pas encore connus mais est annoncée **une baisse des DMTO d'environ 23 % en anticipant une diminution des ventes de 18 % (910 000 transactions au lieu de 1 115 000 en 2022) et une baisse des prix de 5 % en moyenne.**

A Fronton :

2020	393 421 €	
2021	415 023 €	↗ 5.49%
2022	536 907 €	↗ 29.36%
2023	284 702 €	↘ 46.97%
2024 estimation	250 000 €	Prudence

Évolution de l'AC versée par l'intercommunalité

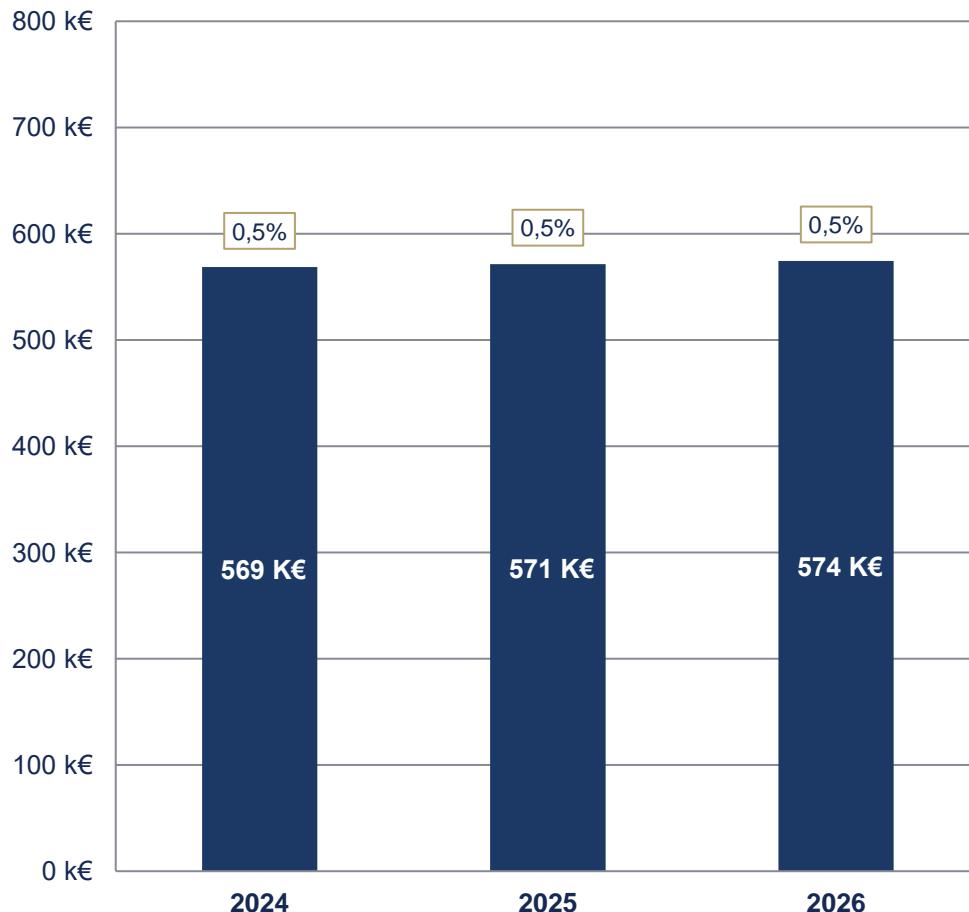
Évolution de l'AC versée par l'intercommunalité



L'attribution de compensation (AC) qui a pour objectif d'assurer la neutralité budgétaire entre transfert de fiscalité et transferts de compétences à la fois pour l'EPCI et pour ses communes membres ne devrait pas évoluer en 2024.

Evolution de la dotation forfaitaire en hausse grâce à la croissance de la population

Evolution de la dotation forfaitaire



Le calcul du montant de la DF s'effectue selon deux variables.

D'une part sur la base de l'évolution de la population, à la hausse ou à la baisse qui entraîne une majoration ou une minoration du montant de la Dotation Forfaitaire (DF).

D'autre part, en fonction du potentiel fiscal par habitant de la commune qui la rend éligible ou non au mécanisme d'écrêttement. Cet écrêttement est suspendu exceptionnellement en 2023 et partiellement en 2024.

Rappel du calcul de la dotation:

Dotation forfaitaire N-1



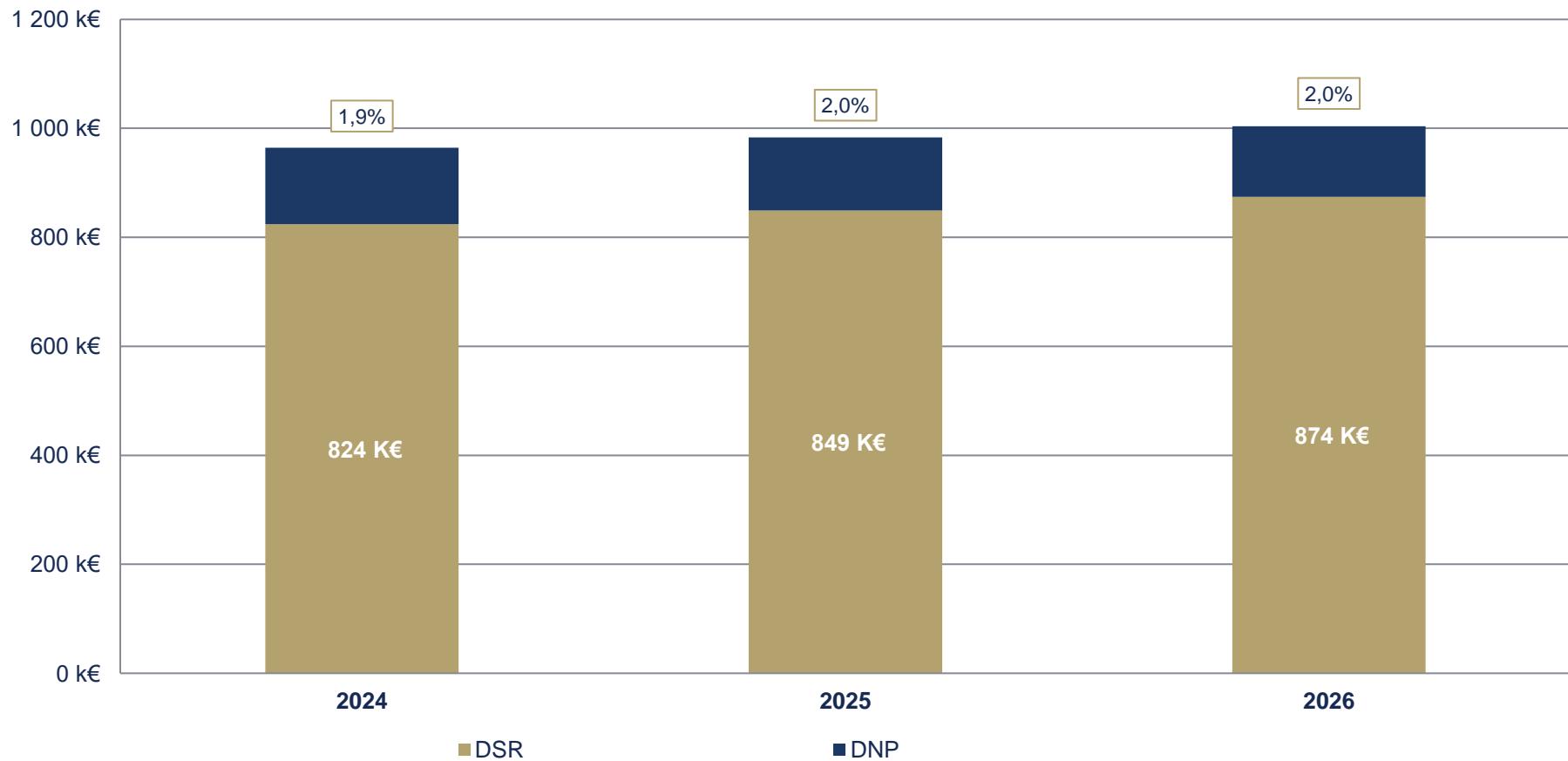
Variation de la population DGF N / N-1

suspendu exceptionnellement en 2023

**Ecrêttement si
potentiel fiscal/hab >85%
du potentiel fiscal moyen/hab
(max 1% des RRF N-2)**

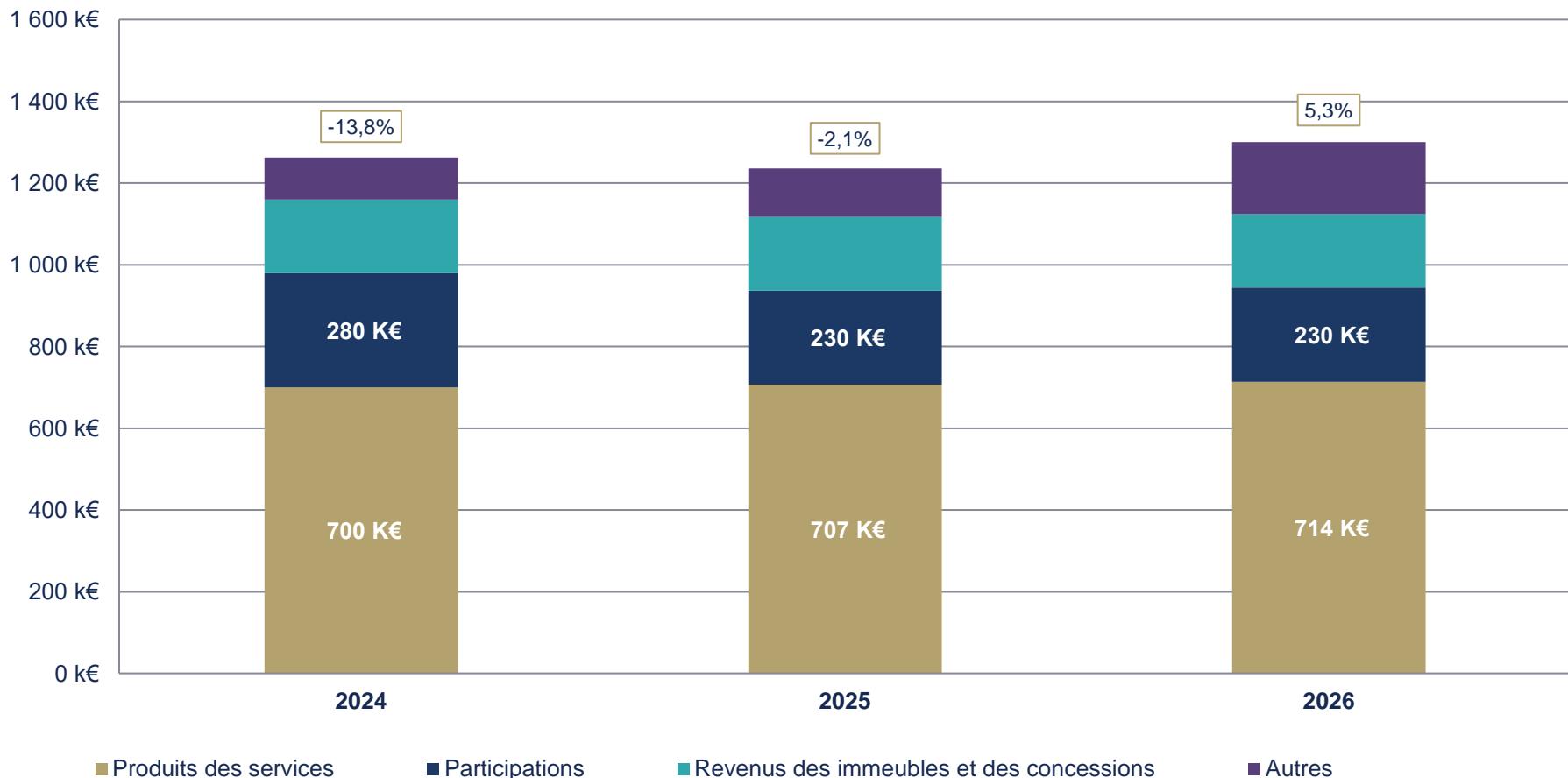
Évolution de la DSR et de la DNP

Évolution de la DSR et de la DNP



Les autres recettes de fonctionnement

Détail et évolution des autres recettes de fonctionnement



La Dotation pour les titres sécurisés

Modalités de répartition de la dotation pour les titres sécurisés (DTS)

Pendant la crise sanitaire, les demandes de passeports et de cartes nationales d'identité ont été mises à l'arrêt. Depuis, les nombreuses demandes saturent le service ANTS en France et augmentent les délais de délivrance aussi, pour réduire ces délais, l'État abonde la dotation pour les titres sécurisés jusqu'à 100 millions € en 2024 afin d'accompagner les communes équipées de stations d'enregistrement, contre 70 millions € en 2023.

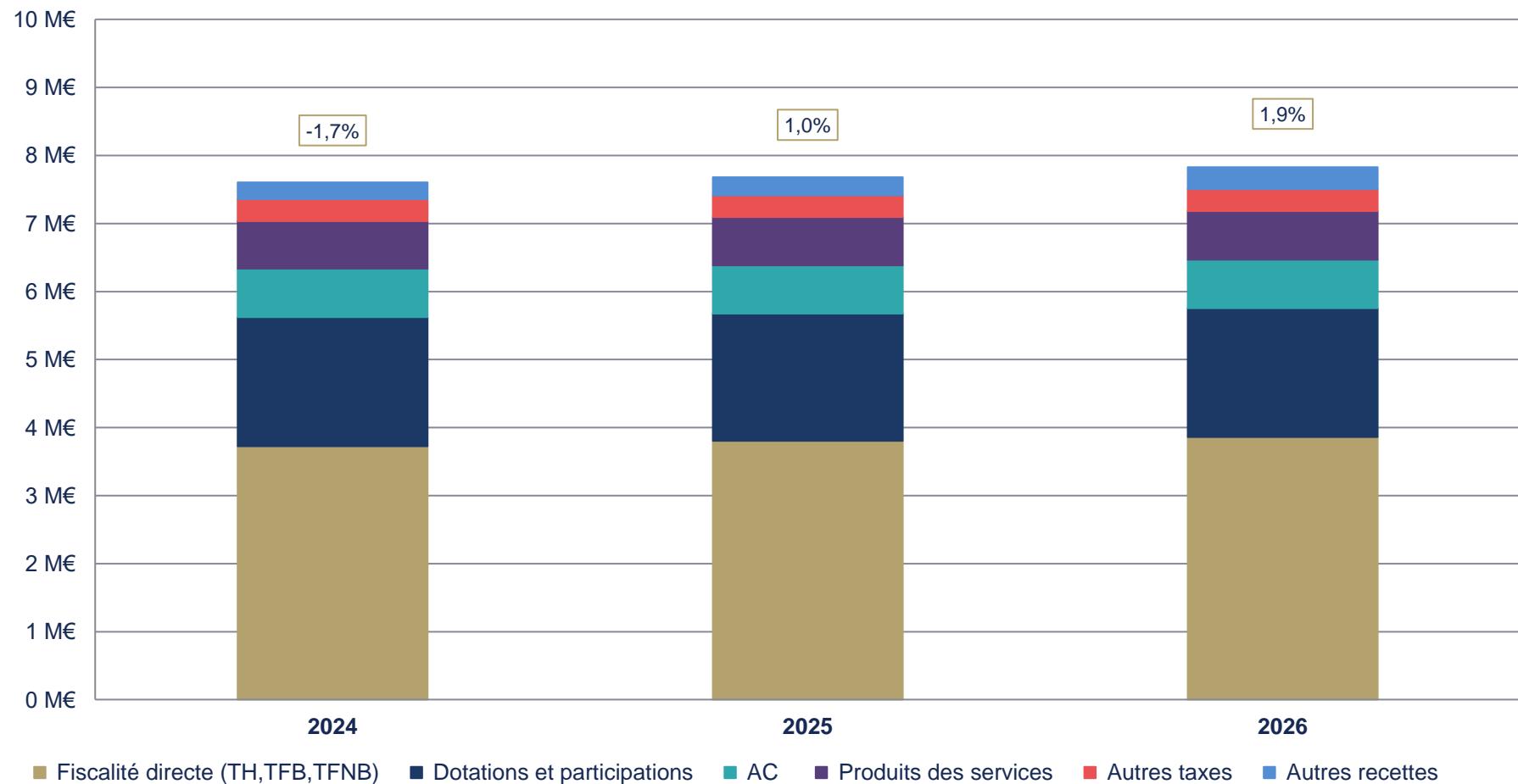
La répartition de la DTS est modifiée. Celle-ci était composée d'une part forfaitaire de 9 000 € par station d'enregistrement et d'une part variable fonction du nombre des demandes enregistrées. A compter du 1er janvier 2024, cette dotation est fonction :

1. du nombre de stations d'enregistrements – 2 à Fronton-
2. du nombre de demandes enregistrées au cours de l'année précédente – 7 142 titres
3. de l'utilisation d'une plateforme de prise de rendez-vous en ligne – fait depuis mai 2023

En 2023, la commune a reçu un complément de 11 000 € pour avoir répondu à la demande de l'Etat sur ces trois points et, notamment, en élargissant les horaires de réception.

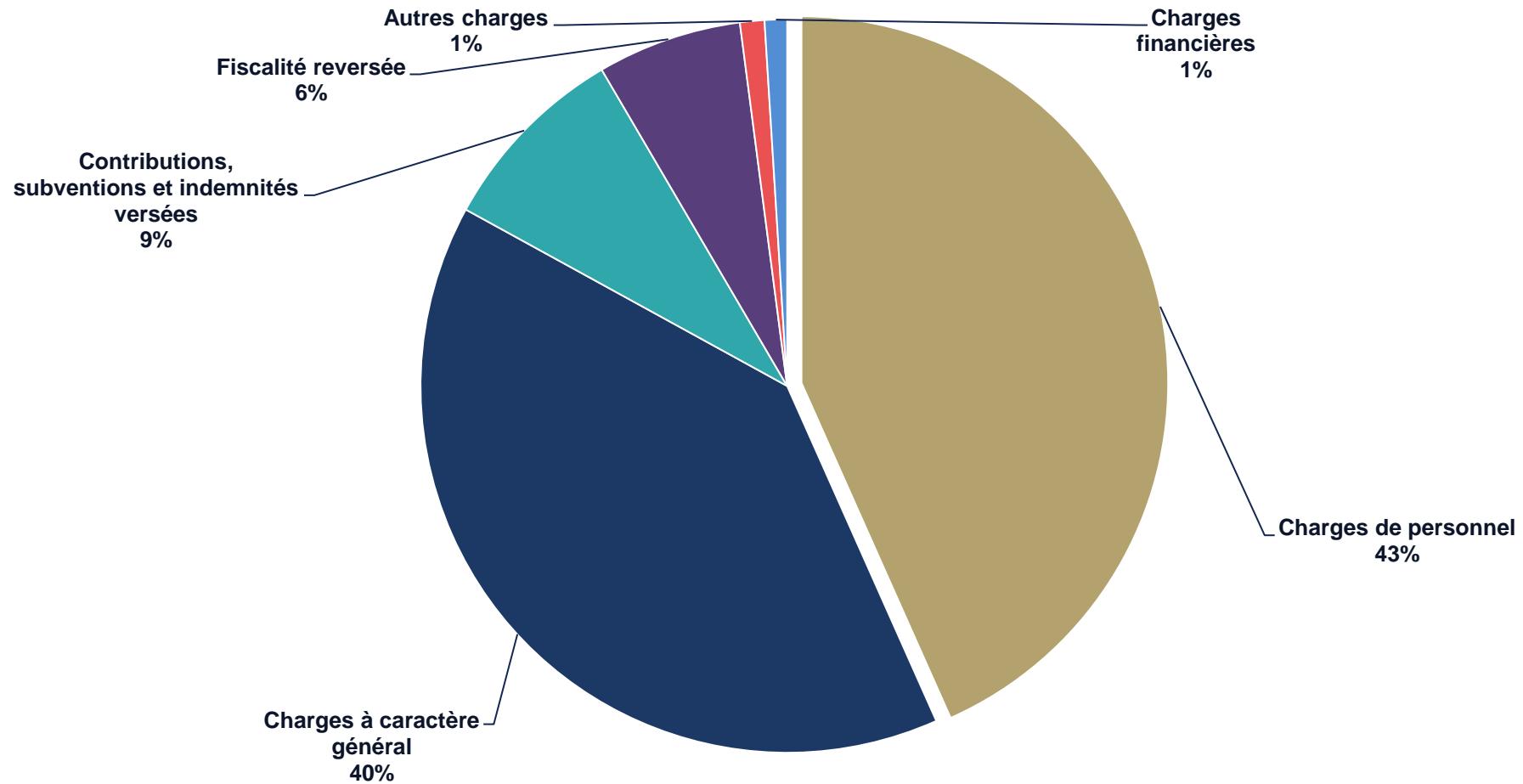
Des RRF en hausse de +0,39% sur la période prospective établie dans un contexte de prudence

Répartition et évolution des recettes réelles de fonctionnement



Répartition des dépenses réelles de fonctionnement

Structure des dépenses réelles de fonctionnement en 2024



Frais de personnel

Les communes sont des entreprises de service. Toute politique municipale en faveur des Frontonnais met en œuvre des équipes, du matériel et des locaux. Ce poste est donc la plus importante dépense pour toutes les communes et il est déterminant pour l'équilibre budgétaire global.

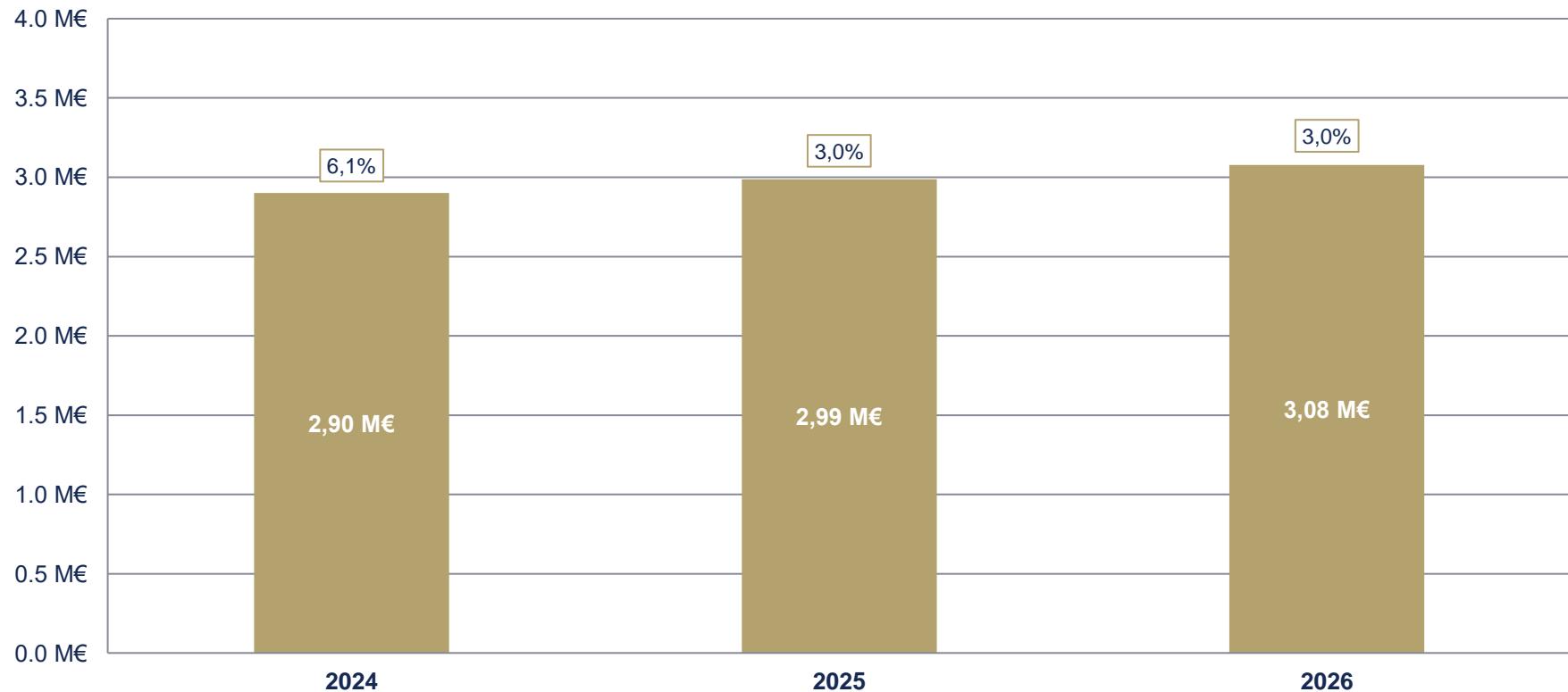
Hors évolution des effectifs, son niveau dépend pour une large part des décisions salariales ou catégorielles de l'Etat pour la fonction publique territoriale.

Parmi les principales mesures :

- Le point d'indice qui est utilisé dans le calcul du traitement de base des agents a été augmenté par deux fois : en juillet 2022 de +3,5% et en juillet 2023 de +1,5%.
- Des points d'indice supplémentaires ont été attribués à une partie des agents des catégories B et C en juillet 2023 pour renforcer la progressivité des rémunérations liée au déroulement de carrière car les précédentes revalorisations ciblaient les bas salaires, notamment les revalorisations alignées sur le SMIC, qui avaient conduit à un tassement des grilles indiciaires.
- 5 points d'indice supplémentaires ont été attribués à tous les agents au 1er janvier 2024, soit environ 25 € de plus par agent et par mois.
- les collectivités connaîtront en 2024 une hausse de leur taux de cotisation patronale de 1% à la CNRACL qui est la caisse de retraite des fonctionnaires territoriaux afin de rétablir l'équilibre des comptes de cette caisse.

Les charges de personnel : un enjeu majeur

Évolution des charges de personnel



Les dépenses de personnel sont l'un des enjeux majeurs compte tenu de leur importance dans les dépenses totales. Un changement dans les prévisions de cette dépense dans les années à venir influencera fortement le résultat de la prospective. Ce scénario retient une hypothèse d'environ 3% par an concernant le seul effet GVT (glissement vieillesse technicité).

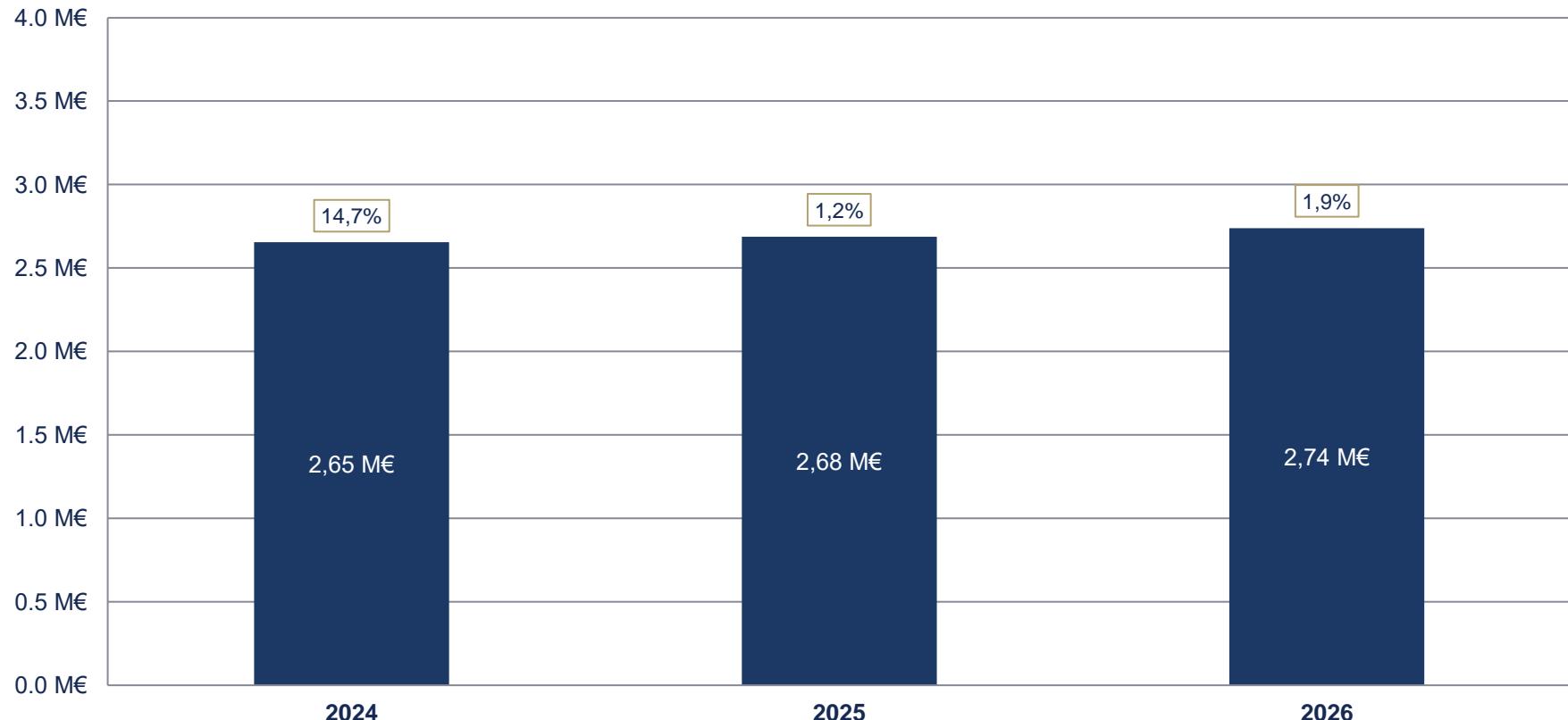
L'évolution des charges de personnel

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Frais de personnel (a)	2 133 683 €	2 211 084 €	2 227 963 €	2 408 100 €	2 628 239 €	2 732 015 €
Prestation externe (b)	42 085 €	25 075 €	11 244 €	16 505 €	68 639 €	59 550 €
Total (c = a+b)	2 175 768 €	2 236 159 €	2 239 207 €	2 424 605 €	2 696 878 €	2 791 565 €
Remboursement maladie (d)	109 155 €	122 944 €	61 357 €	128 120 €	66 182 €	64 804 €
Remboursement PVD&Commerce (e)				80 159 €	41 581 €	43 743 €
Remboursement mutualisation (f)				57 207 €	66 903 €	80 842 €
Total (g = c-d-e-f)	2 066 613 €	2 113 215 €	2 177 850 €	2 216 326 €	2 522 212 €	2 602 176 €
DF (h)	5 205 298 €	5 296 118 €	5 317 632 €	5 903 134 €	6 384 580 €	6 531 642.85
% des DF (c/h)	41,80%	42,22 %	42.10 %	41.07 %	42.24 %	42.73 %

Estimation 2024 – 2 900 000 €

Les charges à caractère général impactées directement par l'inflation

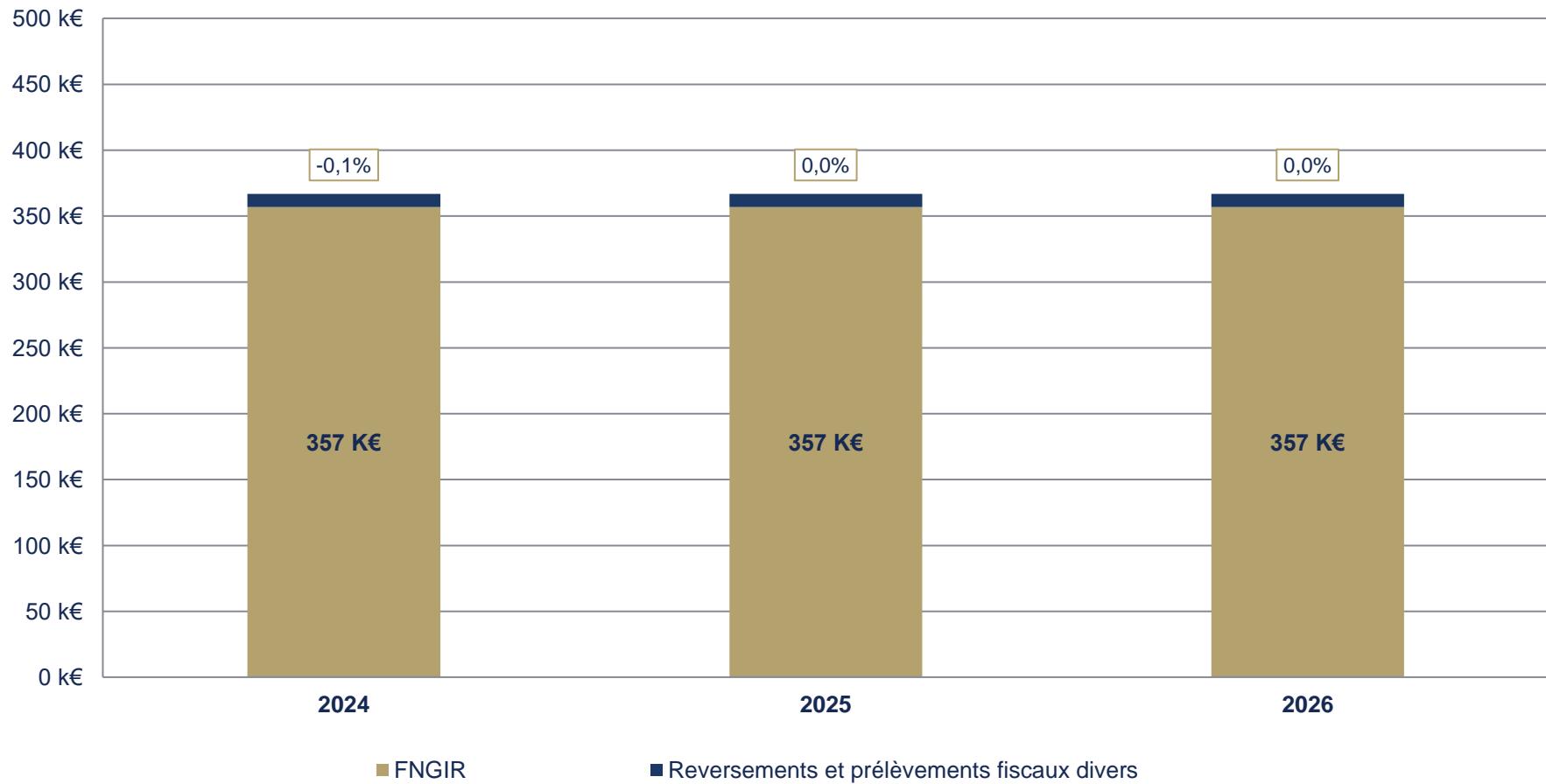
Évolution des charges à caractère général



Les charges à caractère général évoluent en fonction de l'inflation, des services rendus à la population et de leur mode de gestion.

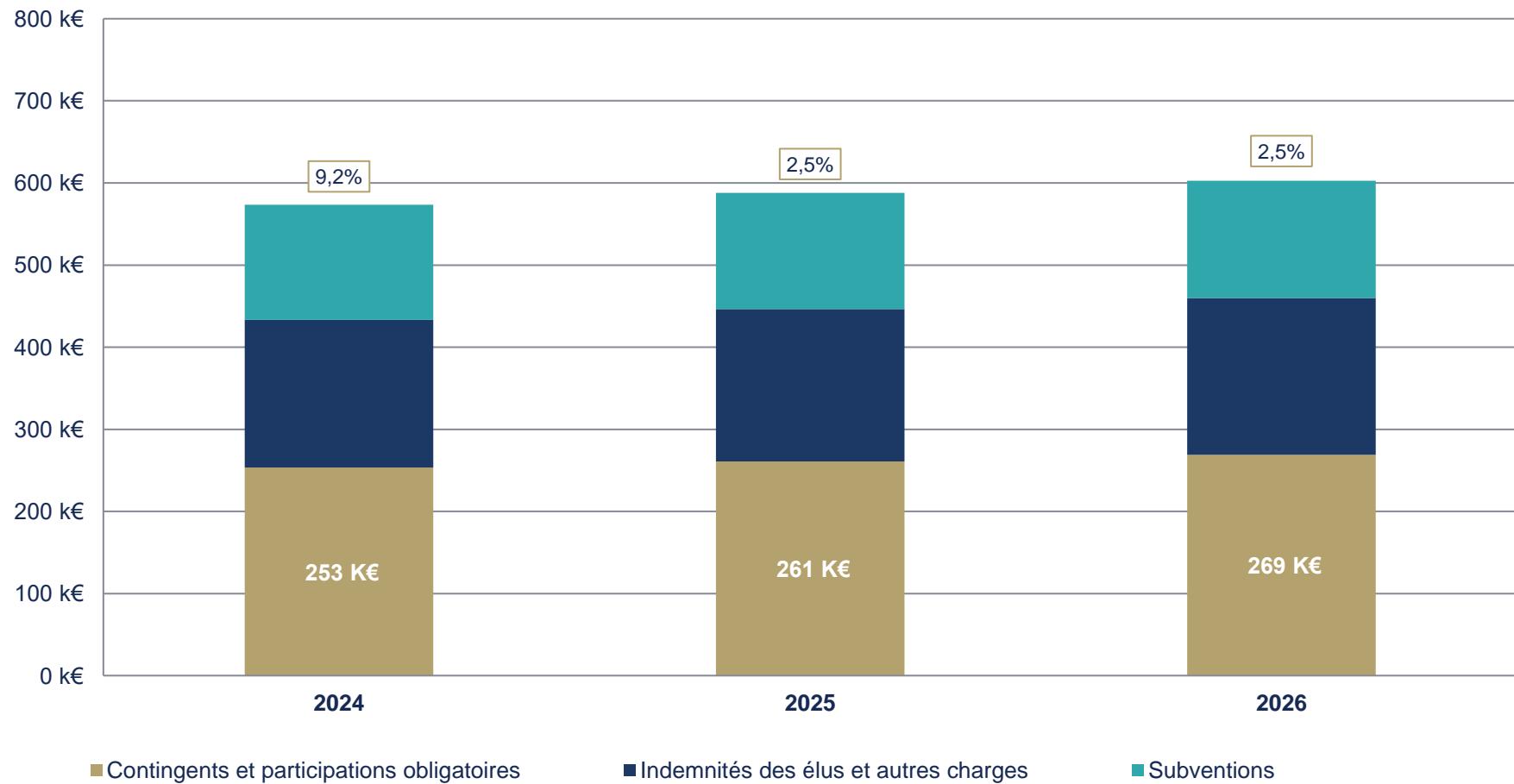
Le FNGIR figé

Atténuations de charges :



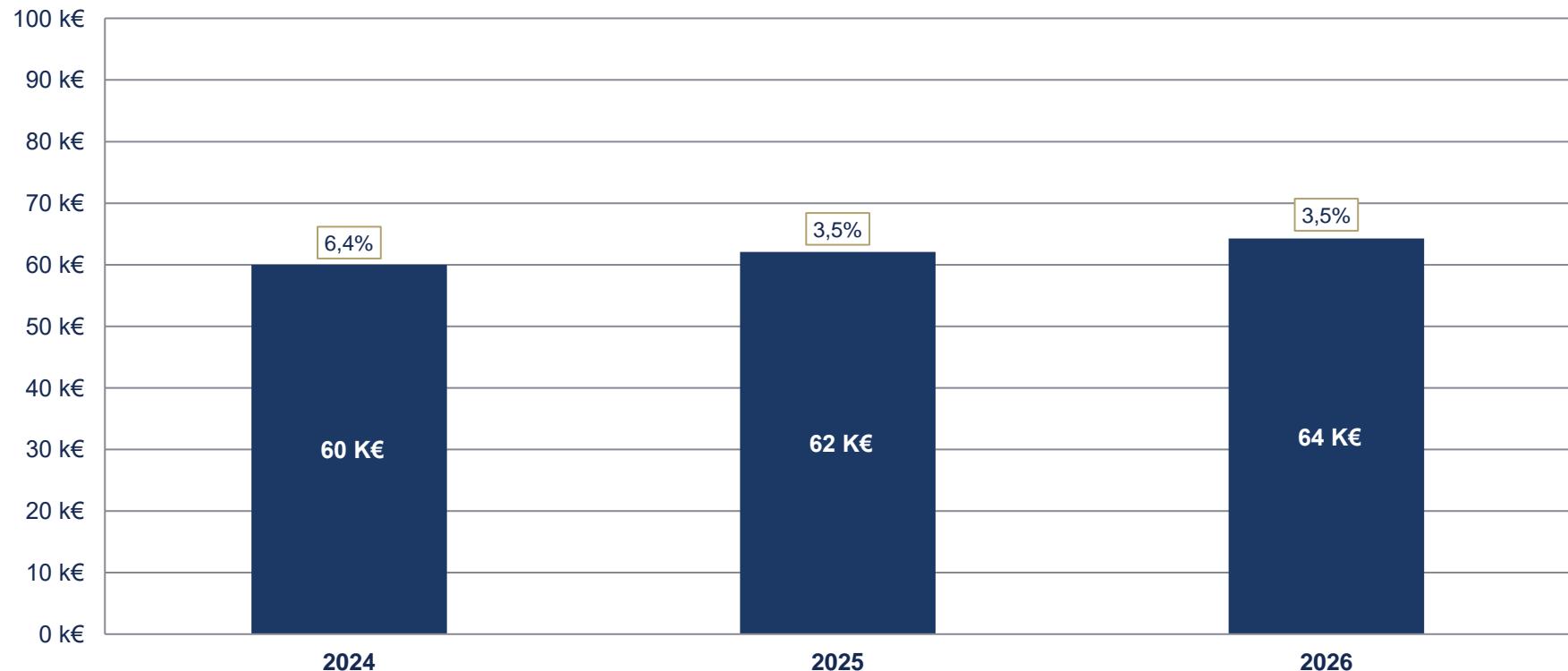
Les charges de gestion courante

Évolution des charges de gestion courante



La contribution au FPIC en progression

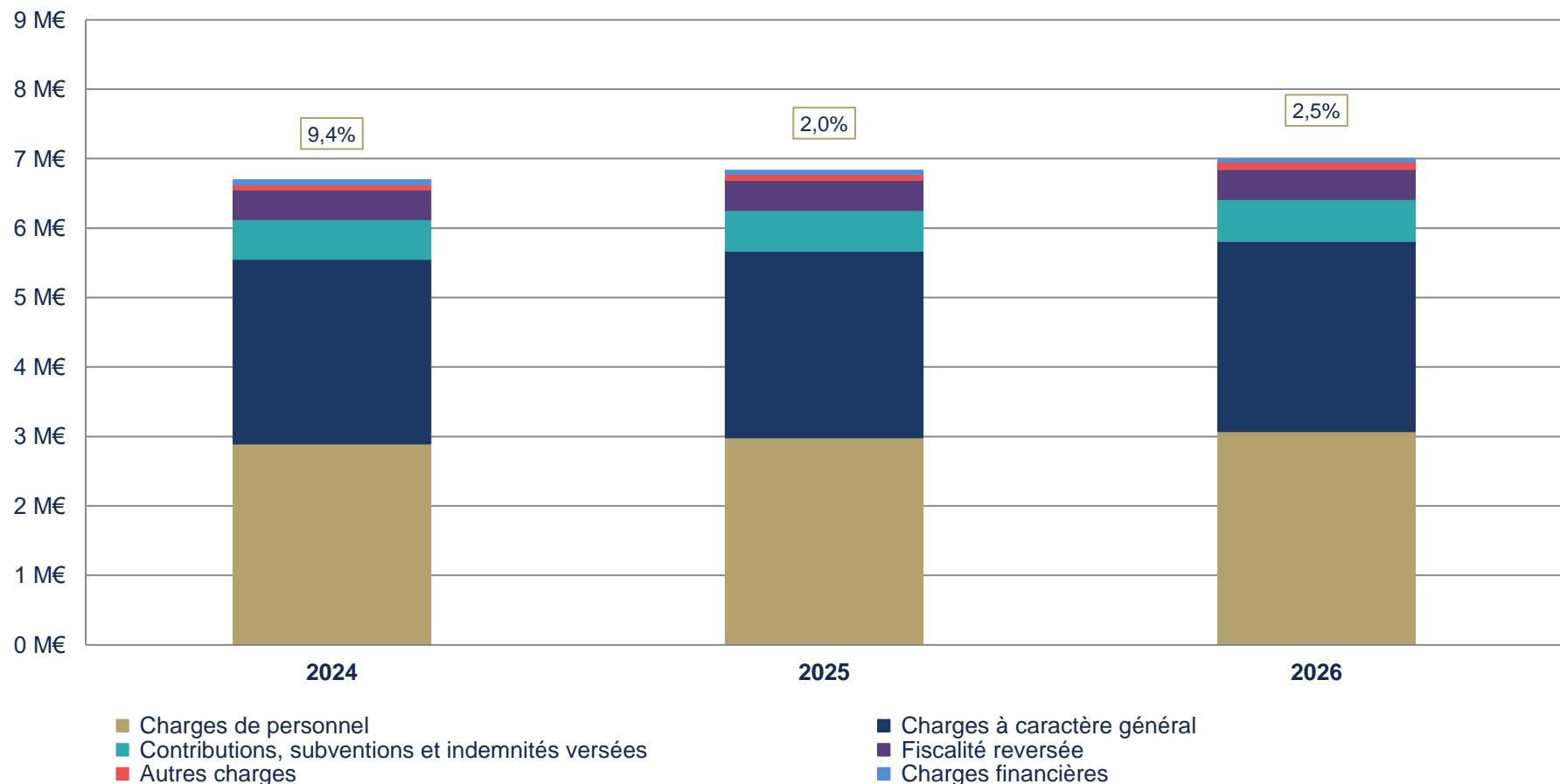
Évolution et répartition du FPCI



Sont contributeurs au FPIC : les ensembles intercommunaux dont le potentiel financier agrégé par hab. est supérieur à 90% du potentiel par hab. moyen national. Tout transfert de compétence susceptible d'augmenter le CIF de l'ensemble intercommunal viendrait réduire la contribution ou limiter son augmentation lors des années suivantes avec deux ans de décalage.

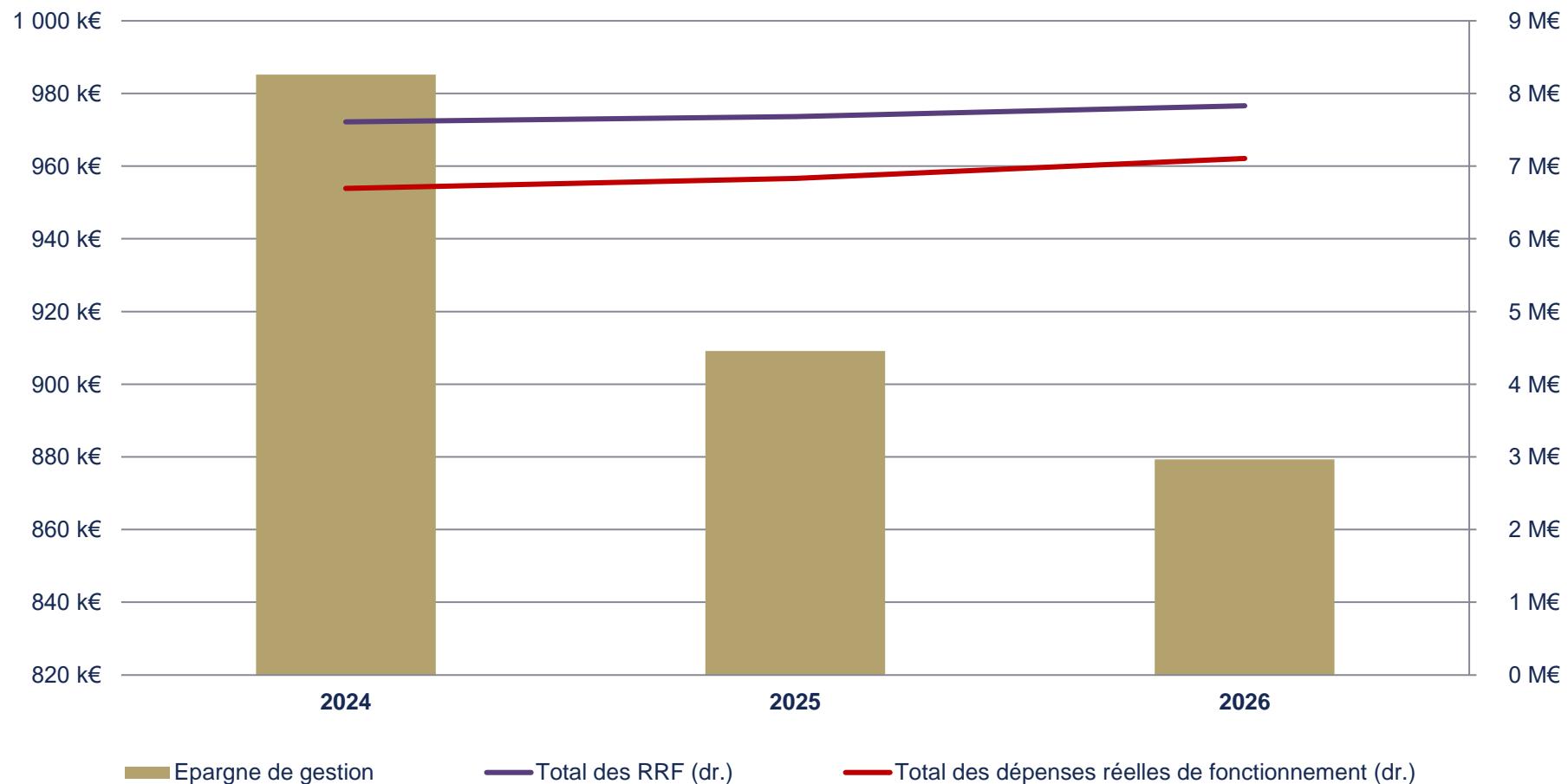
Les DRF en hausse de + 5,14% sur la période

Répartition et évolution des dépenses réelles de fonctionnement



Comparaison des trajectoires des dépenses et recettes de fonctionnement

Évolution de l'épargne de gestion évite l'effet de ciseau

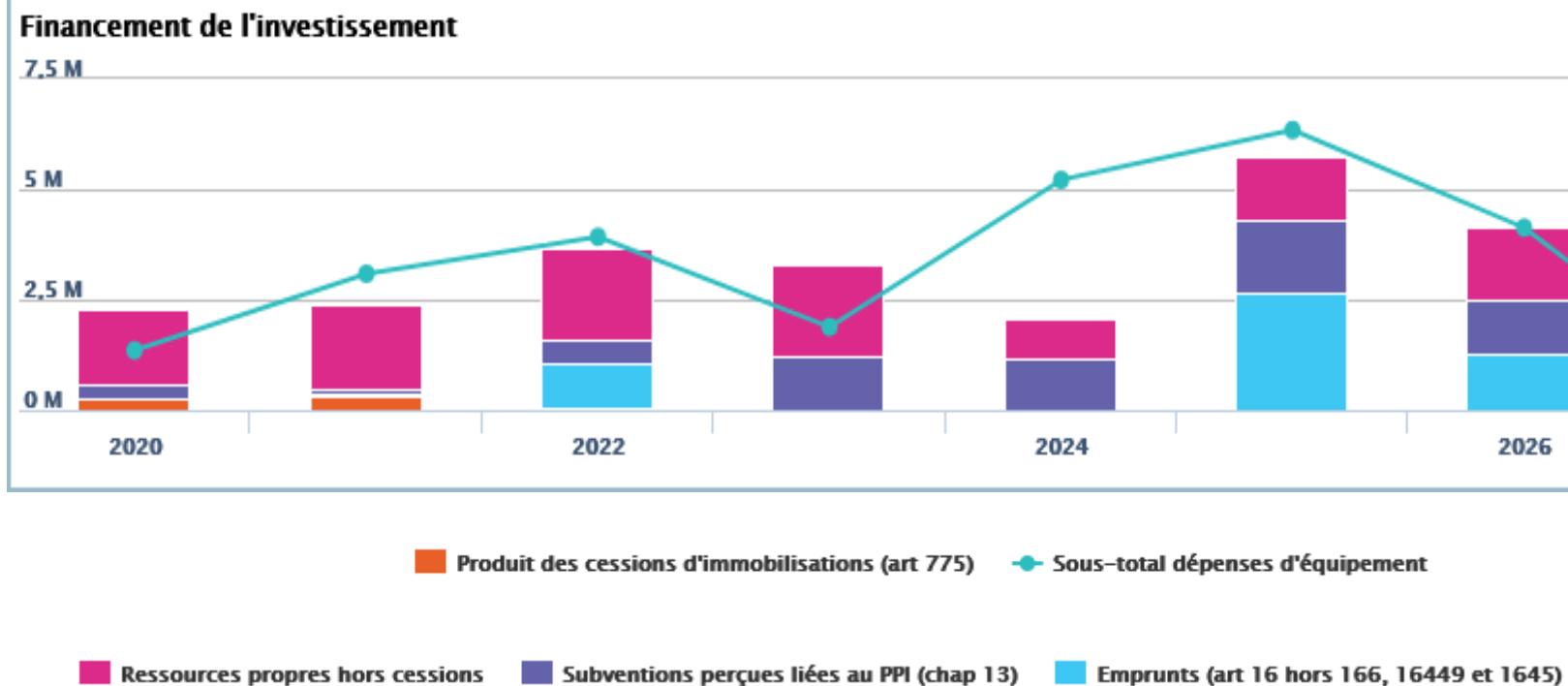


Proposition d'investissements 2024 - 2026

Libellé	2024	2025	2026
AXE 1 - programme 1 - Rénovation du bâti existant et aménagements en mobilier	533 000	503 000	503 000
AXE 1 - programme 6 - ADAP	15 000	10 000	10 000
AXE3 - programme 10 - Plan Local d'Urbanisme	30 000	0	0
AXE3 -programme 4 -Rénovation thermique EGP et aménagements	0	500 000	0
AXE 2 - programme 4 - Informatisation	151 229	60 000	60 000
AXE 1 - programme 18 - maison médicale	550 000	550 000	0
AXE 1 - Petite Ville de Demain enveloppe	140 000	50 000	150 000
AXE 2 - programme 3 – Bourg centre Halle	5 000	0	0
AXE 1- programme 19 - Construction d'un hôpital de Jour	100 000	800 000	300 000
AXE 3 - programme 4 - Curage et aménagement du lac	100 000	600 000	0
AXE 3 - programme 3 - Fonds de concours voirie, PAVE	(*) 707 200	358 000	358 000
AXE 1 - programme 3 - Les prés de Matabiau	100 000	500 000	1 500 000
AXE 1 - programme 17 - Mouvements fonciers	150 000	0	0
AXE 1 - programme 5 - Nouvelle école maternelle Joséphine Garrigues	1 900 000	2 310 000	600 000
AXE 2 - programme 2 - pôle seniors Ludothèque	5 000	0	0
AXE 1 - programme 10 - Reprise du synthétique Matrassou	700 000	0	0
AXE 1 - programme 16 - Rénovation salle Tissonnières	25 000	500 000	500 000
Total dépenses programme	5 211 429	6 741 000	3 981 000
Total recettes programme	1 380 148	2 517 268	2 370 067
Coût annuel	3 831 281	4 223 732	1 610 933

(*) dont report de 2023 – 350 000 €

Comment est financé l'investissement 2020-2026



Les sources détaillées de financement de l'investissement 2024 - 2026

	2024	2025	2026
Epargne nette	405 918 €	475 636 €	383 763 €
FCTVA	262 164 €	714 268 €	594 317 €
Taxe d'aménagement	280 000 €	280 000 €	280 000 €
Utilisation des excédents	3 145 363 €	553 491 €	- €
Ressources propres	4 093 445 €	2 023 395 €	1 258 080 €
Subventions	1 117 984 €	1 803 000 €	1 323 000 €
Emprunts	- €	2 914 605 €	1 399 920 €
Resources externes	1 147 984 €	4 287 605 €	2 485 785 €
Dépenses d'investissement	5 211 429 €	6 741 000 €	3 981 000 €

L'évolution du fonds de roulement

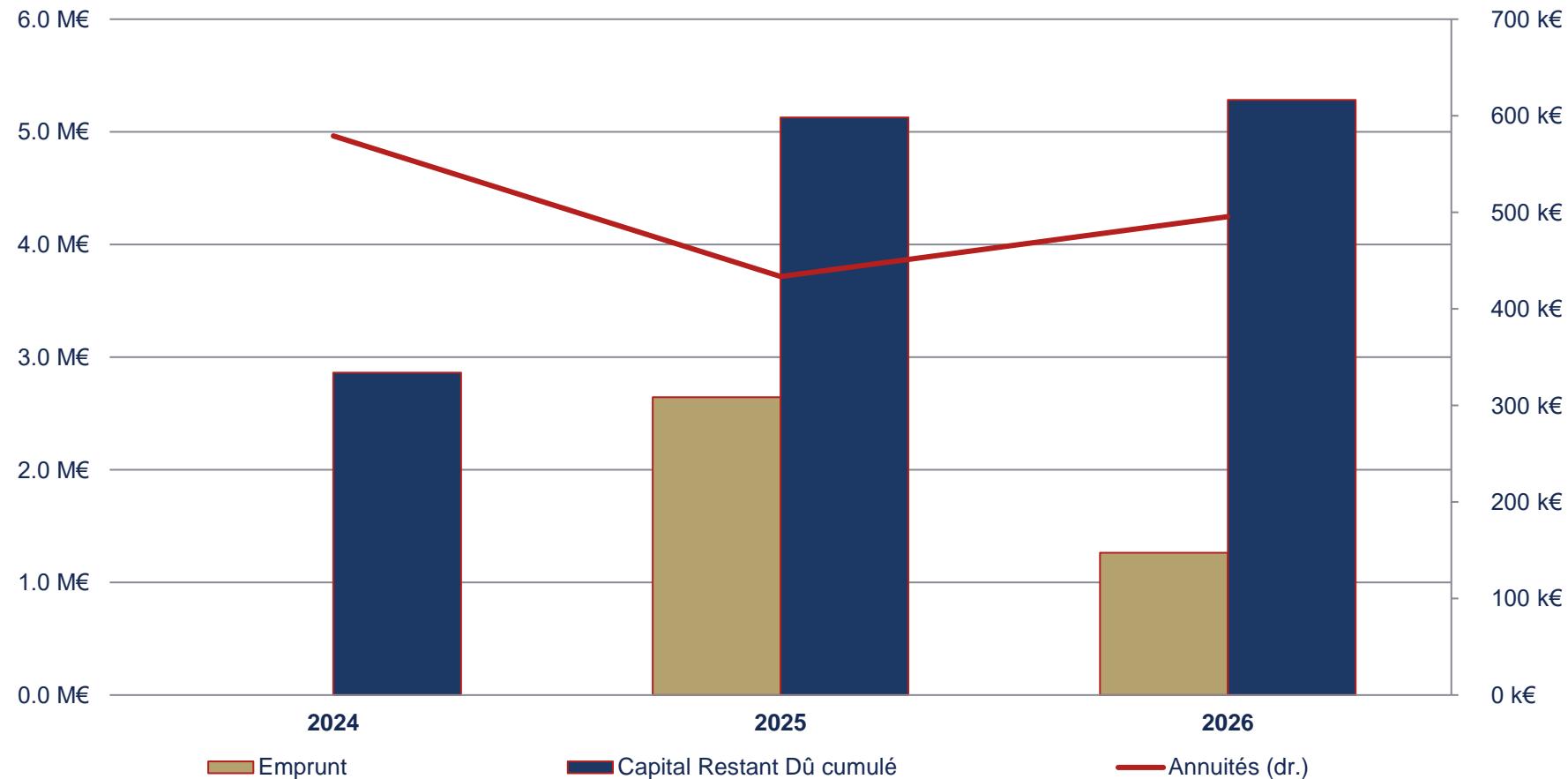
Fronton utilise environ 3,70M€ d'excédents entre 2024 et 2026 afin de financer le solde de sa section d'investissement, puis stabilise le fonds de roulement aux alentours de 1 000 K€ afin de conserver une bonne gestion de trésorerie.

	2024	2025	2026
Fonds de roulement début d'exercice	4 698 854	1 583 491	1 000 000
Résultat utilisé	- 3 145 363	- 553 491	0
Fonds de roulement fin d'exercice	1 553 491	1 000 000	1 000 000

Le fonds de roulement est la somme des excédents passés. Il s'agit des réserves de la collectivité.
Il évolue en fonction du résultat de l'exercice (dépenses réelles – recettes réelles).

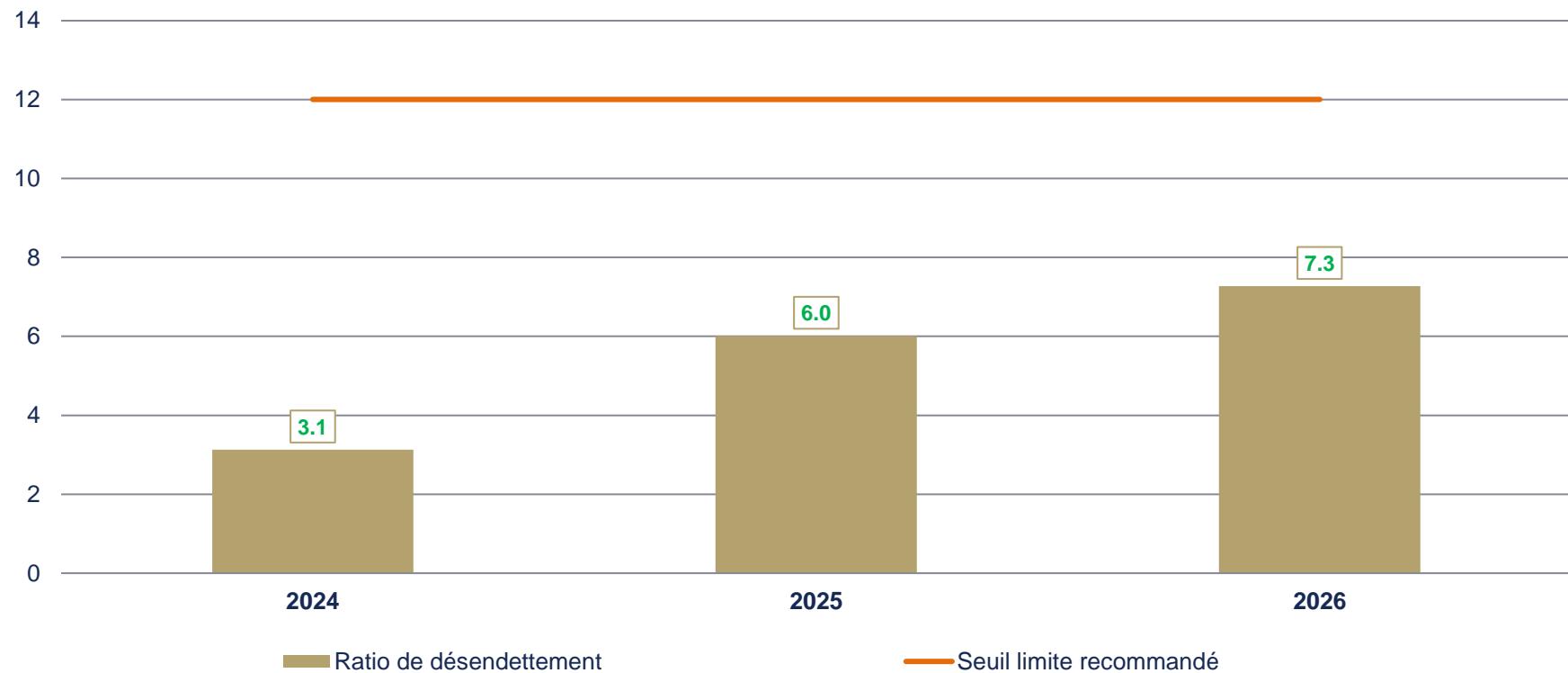
La dette et le recours à l'emprunt

Évolution de l'encours de dette et du recours à l'emprunt



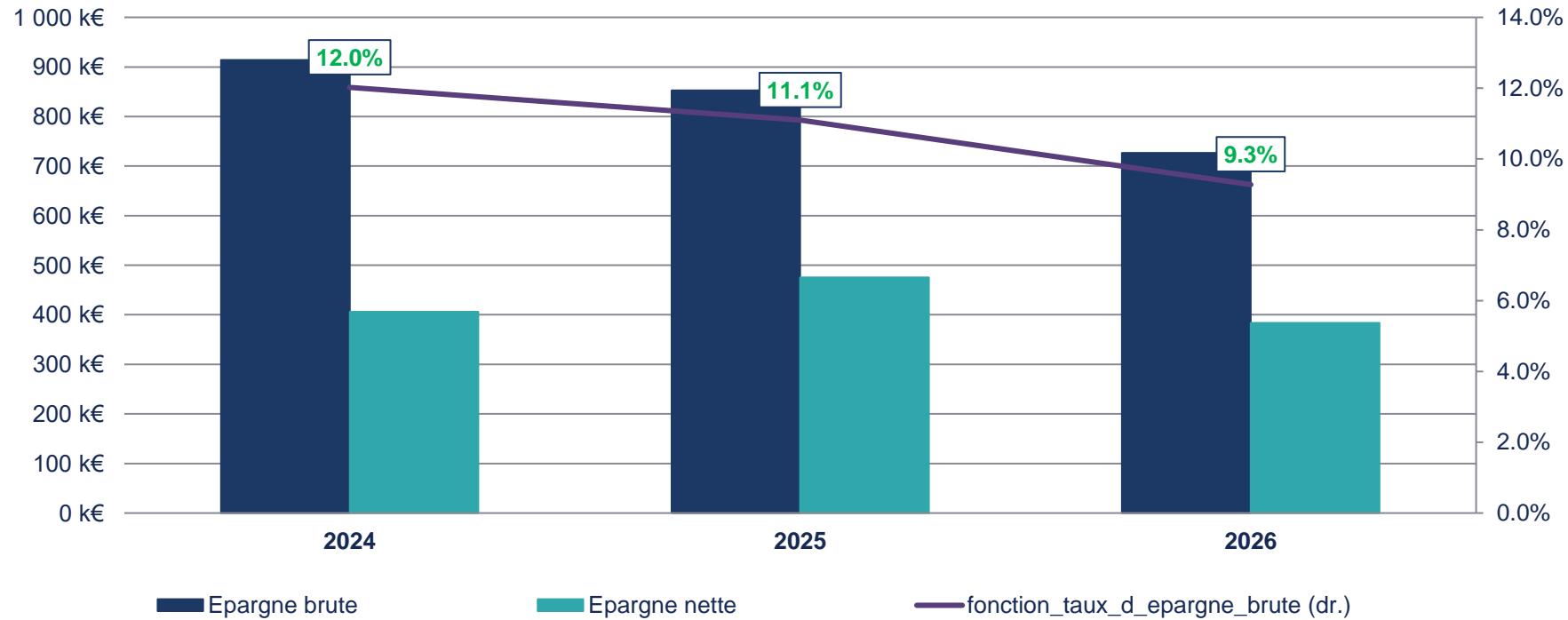
Le ratio de désendettement

Le ratio de désendettement (en années)



Ce dernier est bien positionné au regard du seuil limite de 12 ans recommandé par la Loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022.

Évolution des épargnes brute et nette et taux d'épargne brute



Le taux d'épargne brute s'élève à 12 % en 2024. Il est bien positionné par rapport à la recommandation généralement admise de 10%.

Comparaison données avec des communes voisines de même strate – 2021 - 2022

	Strate 5000- 10000	FRONTON	CASTELNAU	VILLEMUR	GRENADE
Produits de fonctionnement/hab	1 196 1 246	1 055 1 139	1 288 1 356	1 122 1 253	1 122 1 172
Charges de fonctionnement/hab	1 043 1 104	897 919	1 025 1 133	961 1 061	1 007 1 065
Charges de personnel/hab	553 582	361 398	567 614	449 470	576 618
Impôts/hab	501 528	447 466	460 467	548 577	447 472
Encours de la dette/hab	775 780	531 603	672 583	770 685	1 065 961
CAF nette du remb. emprunts	128 122	158 208	272 283	108 143	70 66
Dépenses d'investissement/hab	434 353	567 618	489 376	213 317	454 137
Taux Foncier bâti et bases/ hab	39.10 % 39.45 % 1 245 1 289	43.12 % 43.12 % 937 984	38.46 % 38.46 % 1 748 1 823	49.95 % 49.95 % 924 977	49.66 % 49.66 % 875 924

Budget eau

Résultats prévisionnels 2023

Fonctionnement	2023	2022
Dépenses	1 064 298.48 (*)	676 686.82
Recettes	1 201 136.58 (*)	802 267.04
Report	0.00	0.00
Résultat	+ 136 838.10	+ 125 580.22
Investissement	2023	2022
Dépenses	231 819.56	532 996.78
Recettes	256 698.04	356 358.60
Résultat N	+ 24 878.48	- 176 638.18
Report N-1	- 265 791.78	- 89 153.60
Résultat cumulé N	- 240 913.30	- 265 791.78

(*) en raison du prélèvement automatique c'est le budget de l'eau qui encaisse la totalité de la recette eau + eau assainie et c'est par une écriture comptable que s'effectue le transfert vers le budget assainissement

Les données de la dette

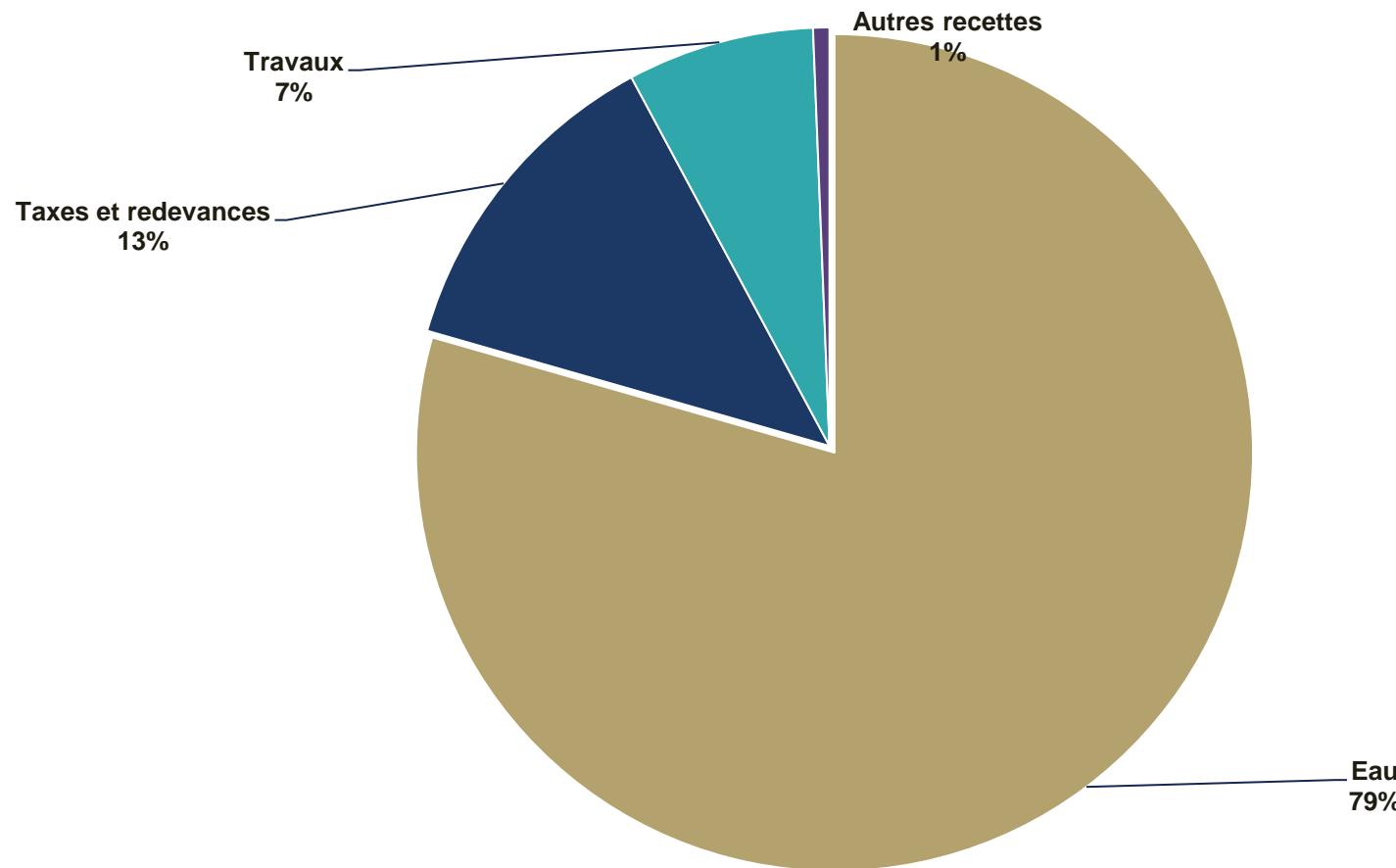
Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Frais TTC	Commissions TTC	Capital restant dû
2020	34 913.36 €	5 650.63 €	29 262.73 €	0.00 €	0.00 €	277 650.66 €
2021	55 278.93 €	6 903.89 €	48 375.04 €	0.00 €	0.00 €	248 387.93 €
2022	61 528.88 €	6 552.71 €	54 976.17 €	0.00 €	0.00 €	600 012.89 €
2023	60 768.88 €	5 501.72 €	55 267.16 €	0.00 €	0.00 €	545 036.72 €
2024	80 942.78 €	21 448.18 €	59 494.60 €	0.00 €	0.00 €	489 769.56 €
2025	65 325.28 €	20 400.80 €	44 924.48 €	0.00 €	0.00 €	930 274.96 €
2026	60 277.78 €	19 916.29 €	40 361.49 €	0.00 €	0.00 €	885 350.48 €

Emprunt à terme 2025 : 300 000 €

Nouvel emprunt 2023 : 500 000 € (réservoir mutualisé)

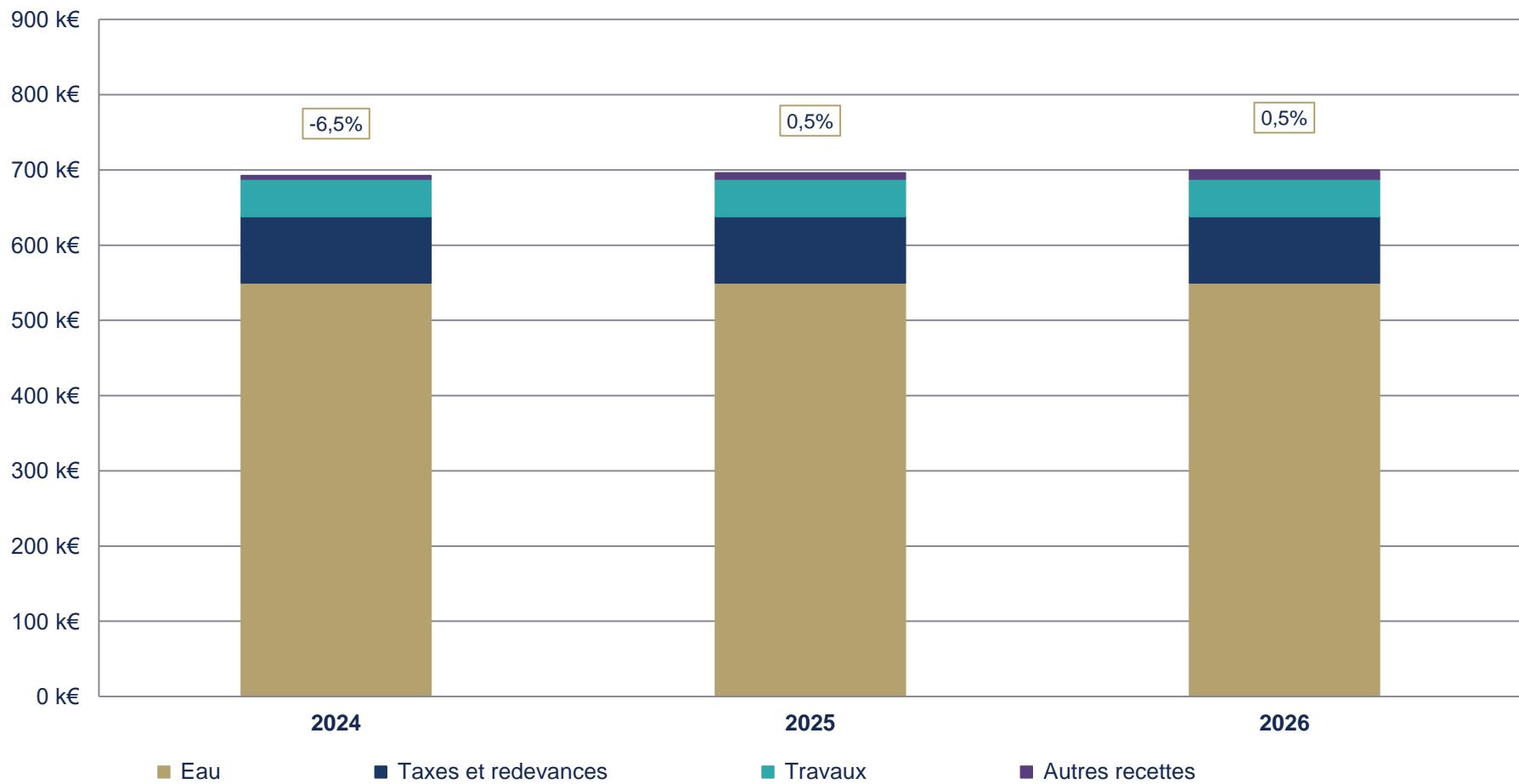
Répartition des recettes réelles de fonctionnement

Structure des recettes réelles de fonctionnement en 2024



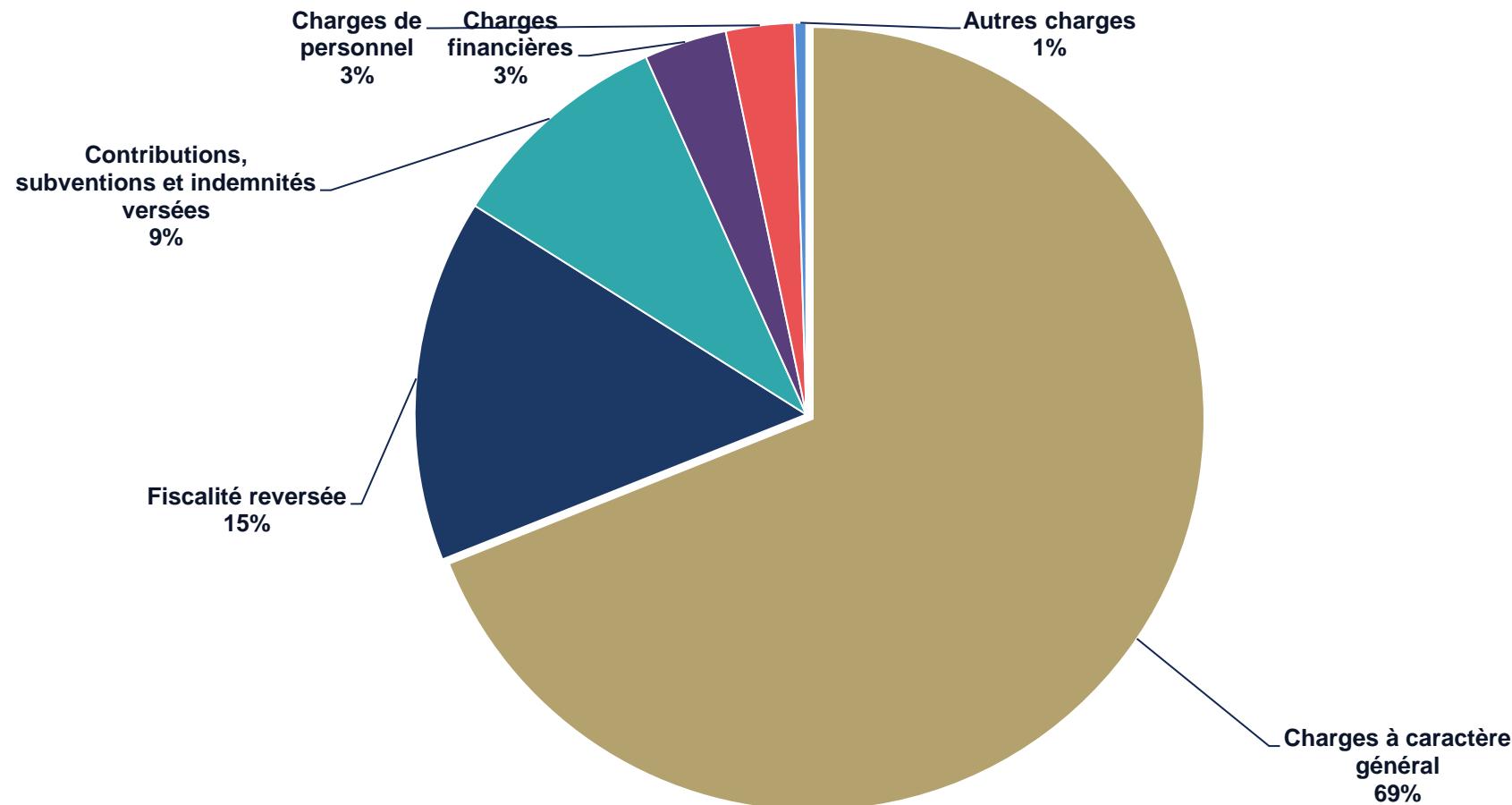
Les recettes réelles de fonctionnement en hausse prudente à partir de 2025 de +0,5%

Répartition et évolution des recettes réelles de fonctionnement



Répartition des dépenses réelles de fonctionnement

Structure des dépenses réelles de fonctionnement en 2024



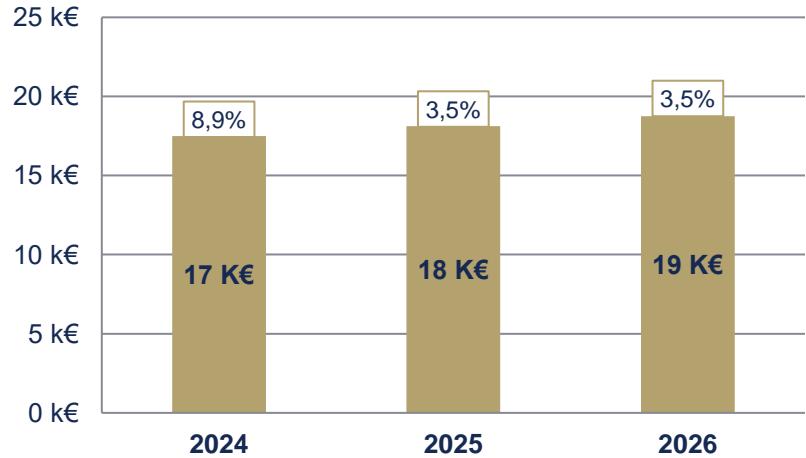
Tarifs – proposition au débat

	2023		2024	
	Proposition	Pour 120 m3	Proposition	Pour 120 m3
Prix au m3	1.61	193.20	1.65 1.70	198.00 204.00
Redevance fixe annuelle	61.00	61.00	62.50	62.50
Coût pour 120 m3		254.20		260.50 266.50
Augmentation pour 120 m3				+ 6.3 € / an + 12.30 € / an

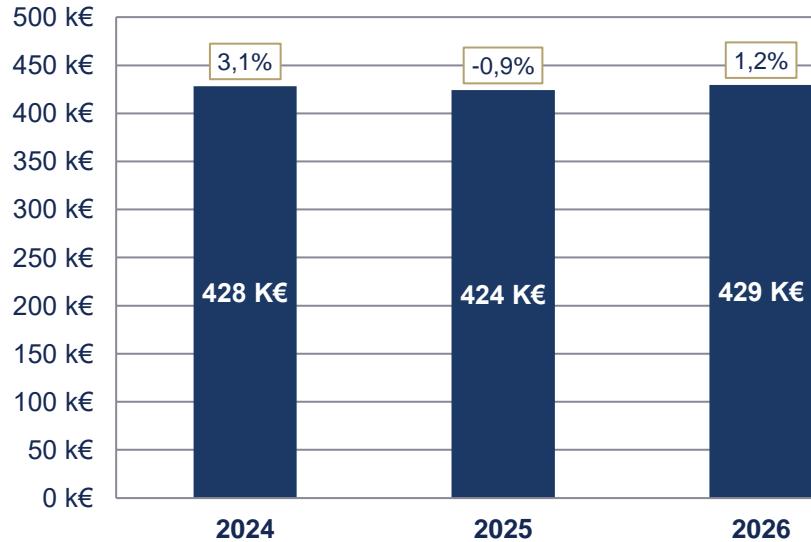
Sur la base d'un volume consommé identique à 2023, cette augmentation de 2.6 % générerait une recette supplémentaire de 14 783 € - 28 529 € avec 1.70 € /m3

Des dépenses de fonctionnement maîtrisées dans la durée

Les charges de personnel 0.25 ETP



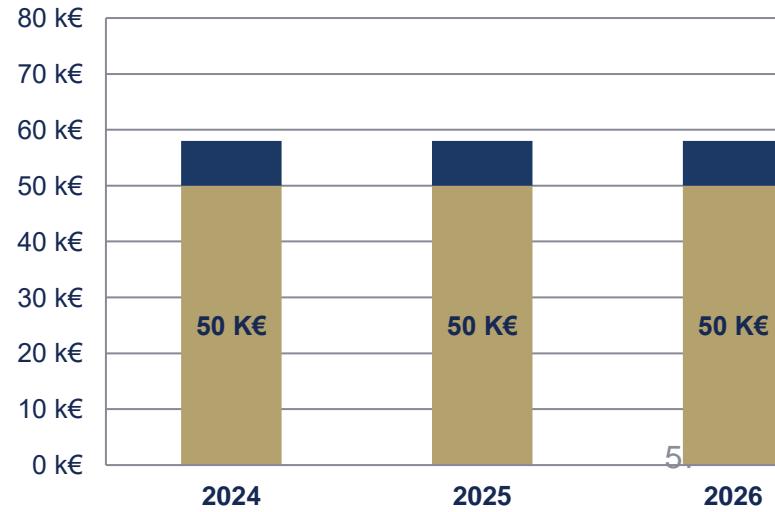
Des charges à caractère général



Reversement à l'agence de l'eau

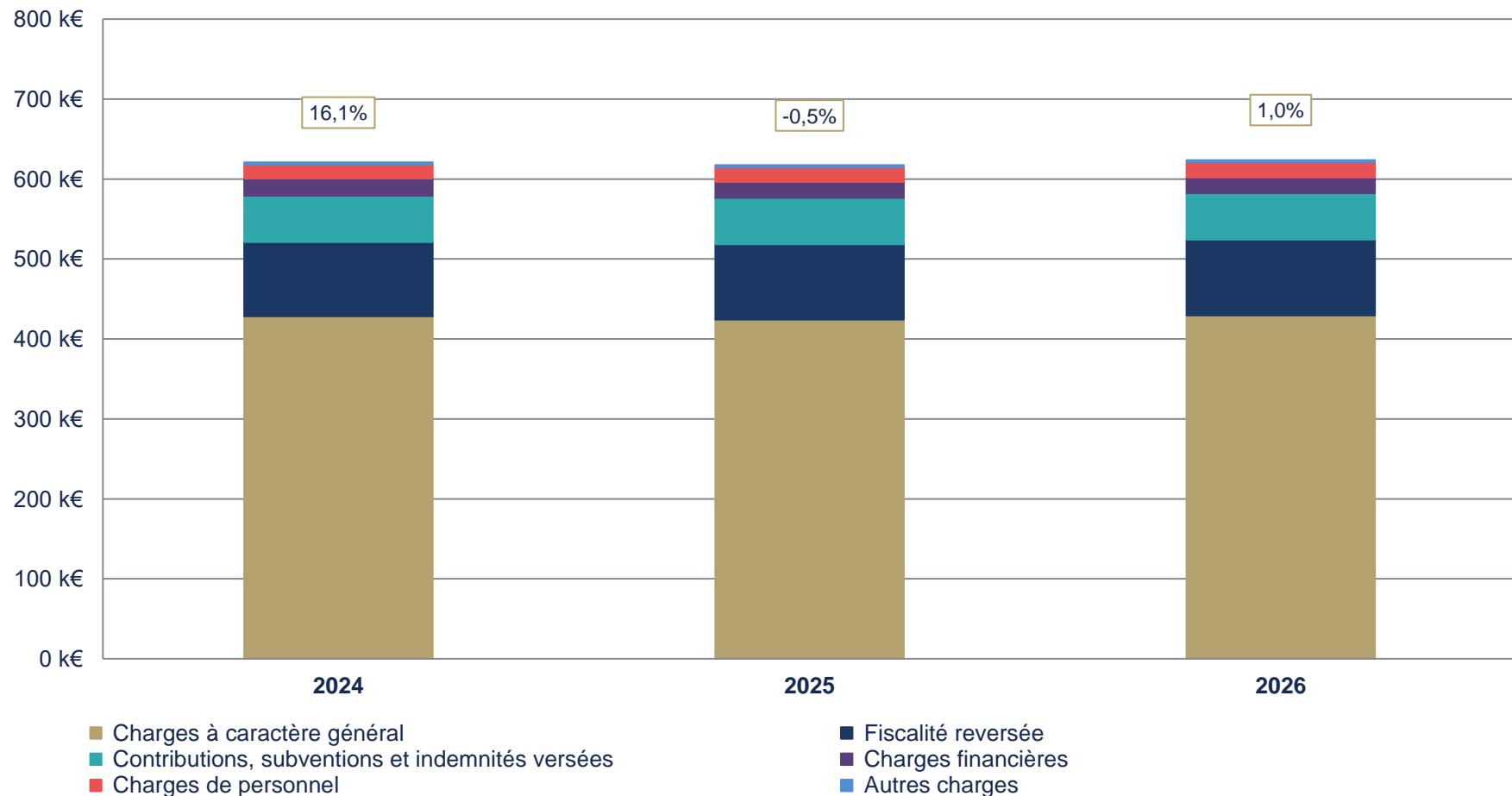


Les charges de gestion courante



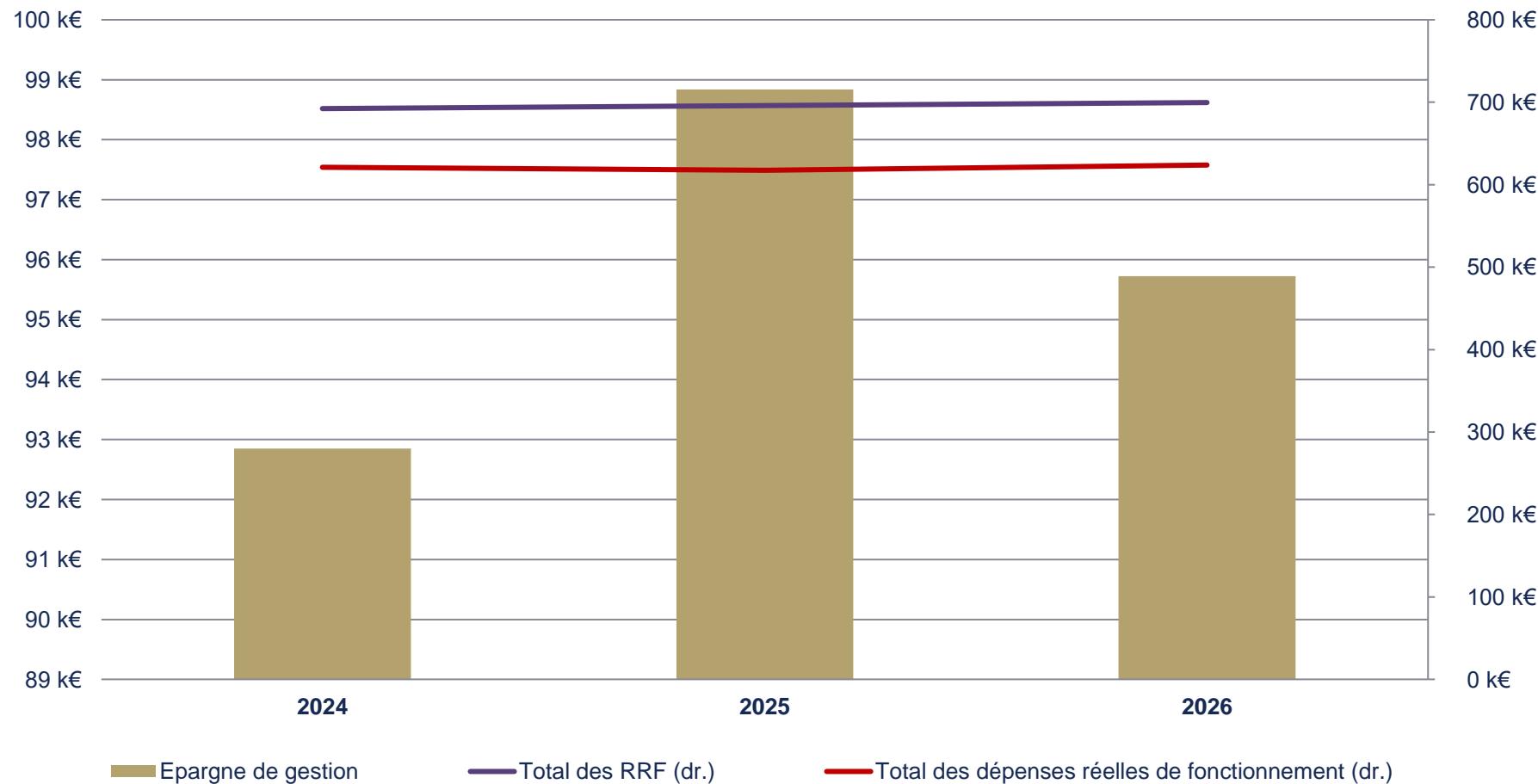
Les dépenses de fonctionnement projetées avec la même prudence que les recettes

Répartition et évolution des dépenses réelles de fonctionnement



Comparaison des trajectoires des dépenses et recettes de fonctionnement

Évolution de l'épargne de gestion et effet de ciseau



Proposition d'investissements 2024 – 2026

Selon le schéma

Libellé	2024	2025	2026
2021 - achat annuel compteurs d'eau	10 000	10 000	10 000
2022 - Construction réservoir eau potable	110 000		
Provision travaux	50 000	50 000	50 000
2024 - rue du 19 Mars - 2024	317 000	0	
Total dépenses programme	487 000	60 000	60 000

Une pause nécessaire dans les investissements pour reconstituer l'épargne et donc l'autofinancement

Les dépenses d'équipement : 637 K€ sur la période

Tableau des sources de financement de l'investissement

	2024	2025	2026
Epargne nette	11 908 €	33 514 €	35 445 €
Utilisation des excédents	- €	36 487 €	34 555 €
Ressources propres	11 908 €	70 000 €	70 000 €
Subventions	61 515 €	- €	- €
Emprunts	500 000 €	- €	- €
Resources externes	561 515 €	- €	- €
Dépenses d'investissement	487 000 €	70 000 €	70 000 €

L'évolution du fonds de roulement

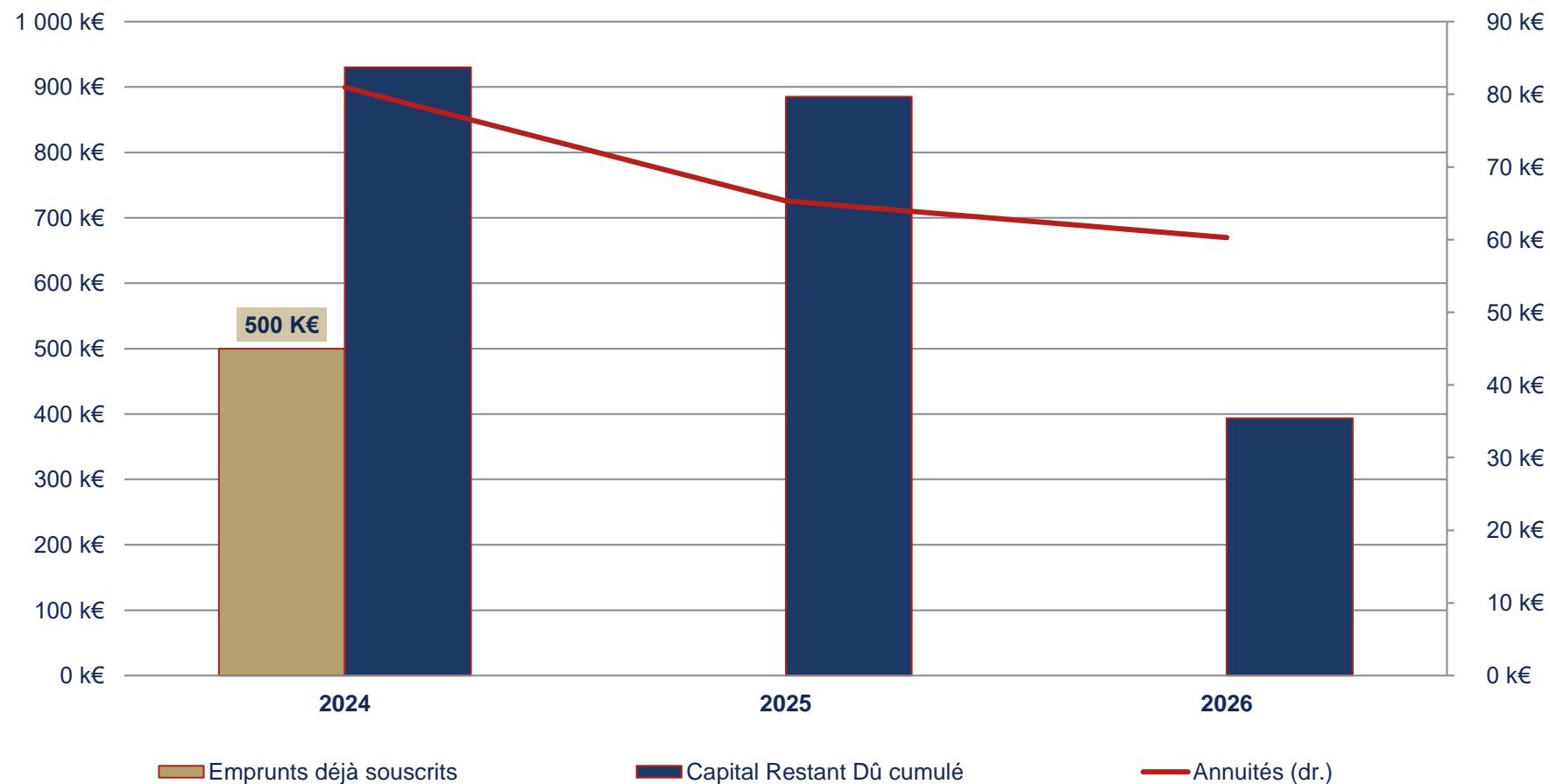
La collectivité utilise environ 0,07M€ d'excédents entre 2024 et 2026 afin de financer le solde de sa section d'investissement, puis stabilise le fonds de roulement aux alentours de - 137K€ afin de conserver une bonne gestion de trésorerie.

	2024	2025	2026
Fonds de roulement - Début d'exercice	- 142 258 €	- 65 835 €	- 102 321 €
Résultat de l'exercice	76 423 €	36 487 €	34 555 €
Fonds de roulement - Fin d'exercice	- 65 835 €	- 102 321 €	- 136 876 €

Le fonds de roulement est la somme des excédents passés (001 + 002 + 1068). Il s'agit des réserves de la collectivité. Il évolue en fonction du résultat de l'exercice (dépenses réelles – recettes réelles).

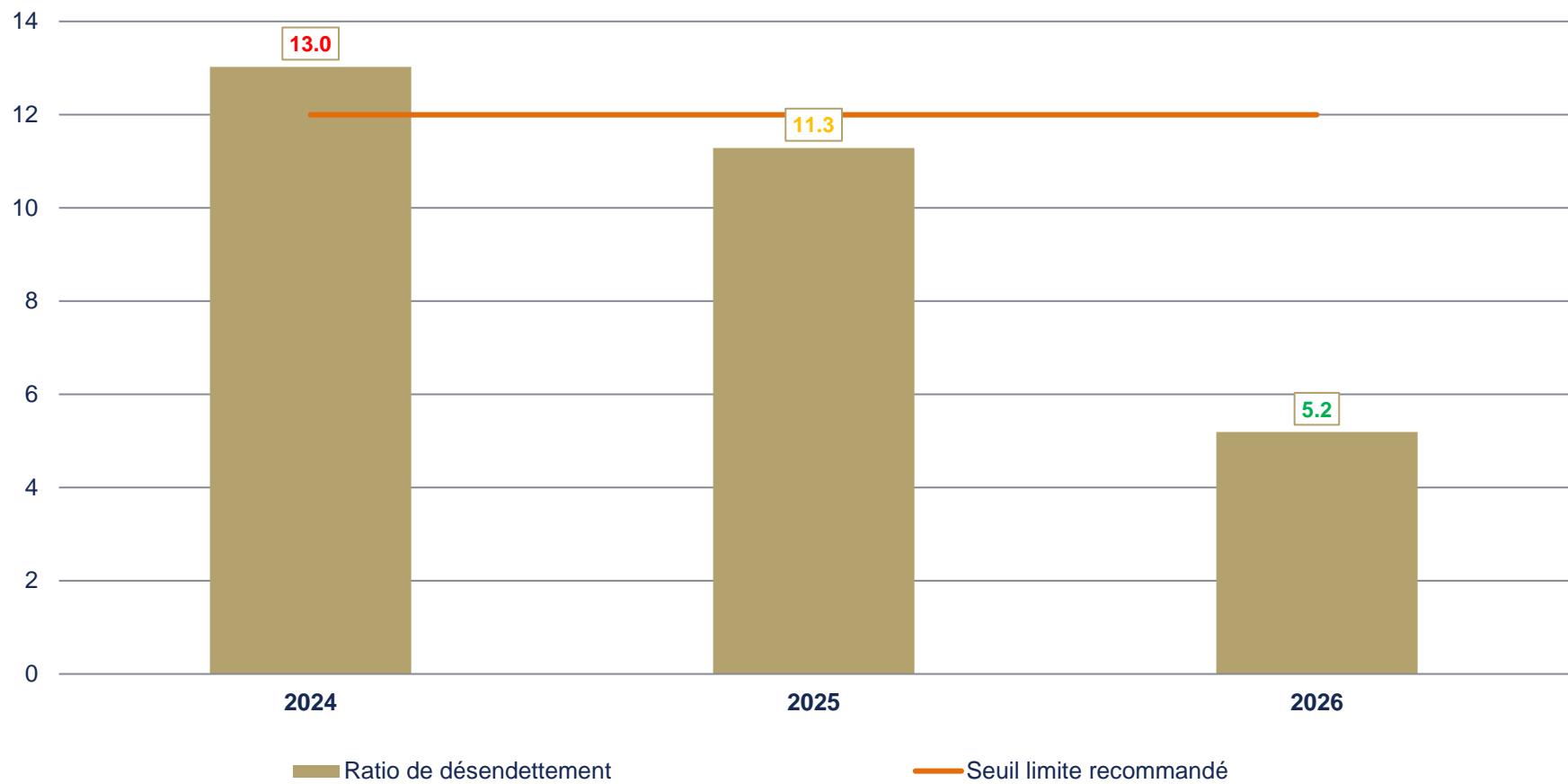
Un recours à l'emprunt limité de 500 K€ ...

Évolution de l'encours de dette et du recours à l'emprunt



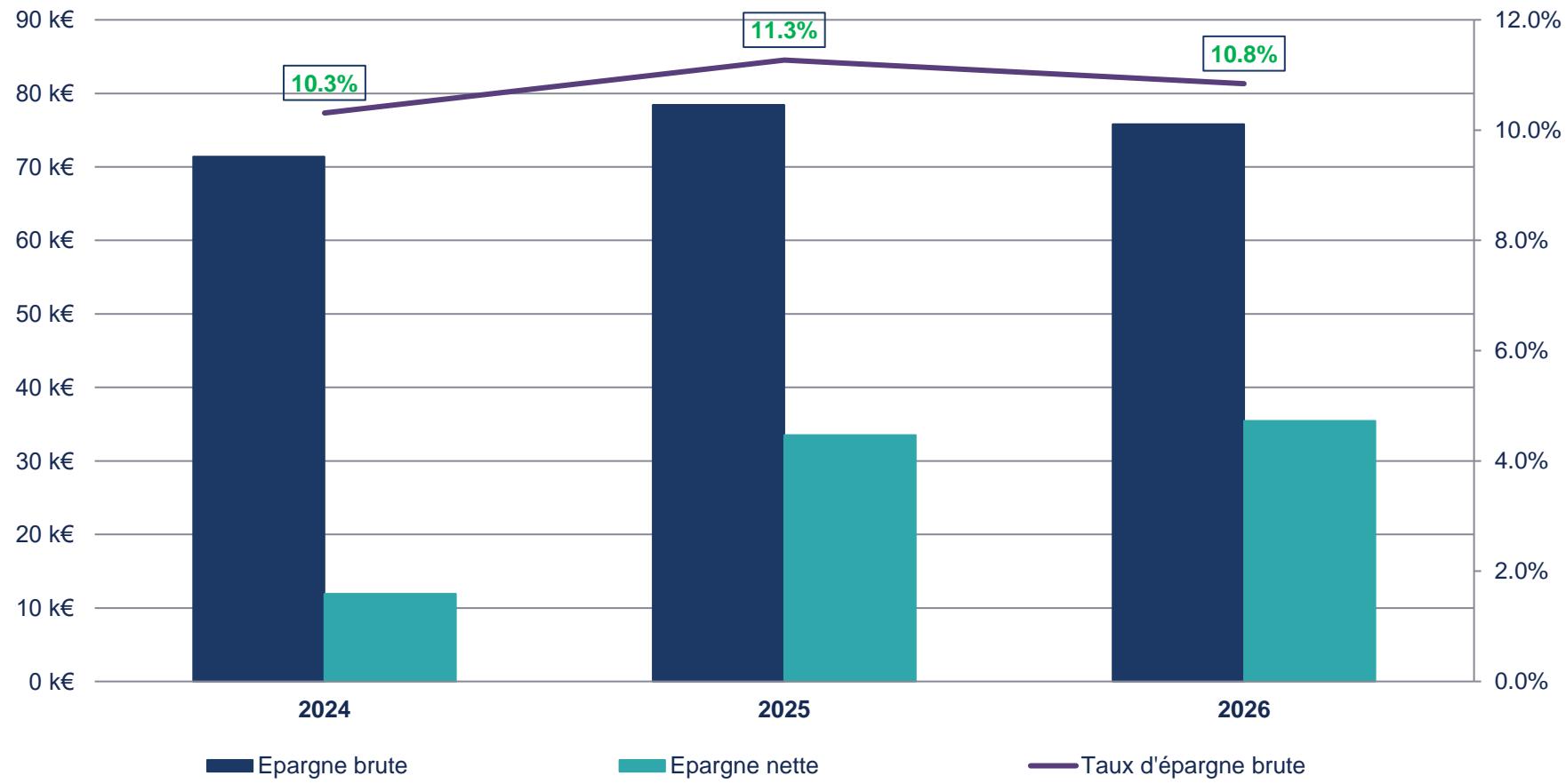
... permettant l'amélioration du ratio de désendettement

Le ratio de désendettement (en années)



Évolution des épargnes brutes et nette et taux d'épargne brute

Évolution des épargnes brute et nette et taux d'épargne brute



Budget assainissement collectif

Résultats prévisionnels 2023

Fonctionnement	2023	2022
Dépenses	526 664.55	660 137.52
Recettes	875 587.48	770 019.64
Report	0.00	+ 7 187.17
Résultat	+ 348 922.93	+ 117 069.29
Investissement	2023	2022
Dépenses	288 717.31	891 254.24
Recettes	541 549.60	257 834.79
Résultat N	+ 252 832.29	- 633 419.45
Report N-1	- 148 877.87	+ 484 541.58
Résultat cumulé N	+ 103 954.42	- 148 877.87

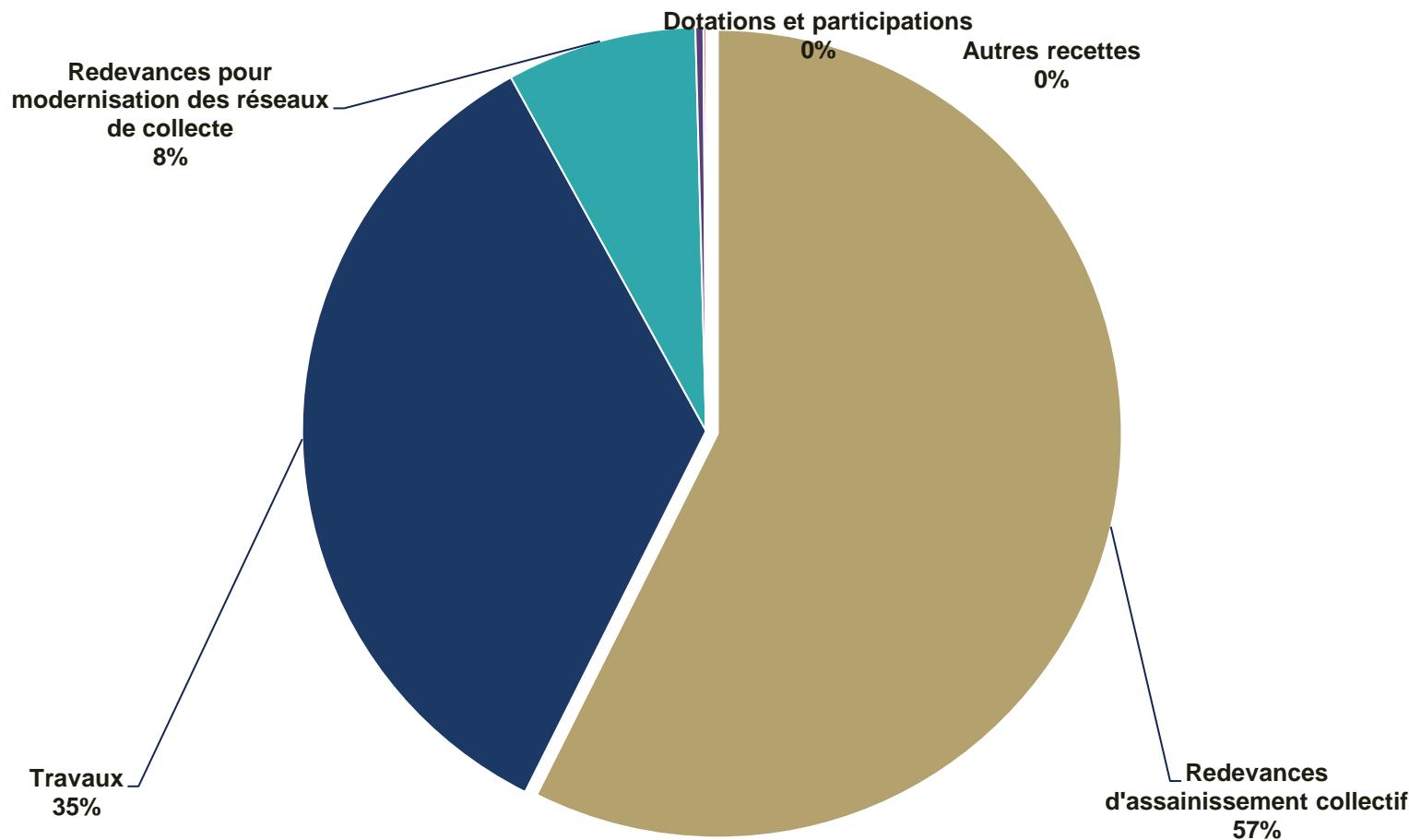
Les données de la dette

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Frais TTC	Commissions TTC	Capital restant dû
2020	100 401.44 €	24 980.38 €	75 421.06 €	0.00 €	0.00 €	894 713.66 €
2021	100 401.44 €	22 599.10 €	77 802.34 €	0.00 €	0.00 €	819 292.60 €
2022	100 401.44 €	20 132.62 €	80 268.82 €	0.00 €	0.00 €	741 490.26 €
2023	100 401.44 €	17 577.77 €	82 823.67 €	0.00 €	0.00 €	661 221.44 €
2024	100 401.44 €	14 931.21 €	85 470.23 €	0.00 €	0.00 €	578 397.77 €
2025	100 401.44 €	12 189.39 €	88 212.05 €	0.00 €	0.00 €	492 927.54 €
2026	84 936.01 €	9 349.08 €	75 586.93 €	0.00 €	0.00 €	404 715.49 €

Emprunt à terme 2025 : 220 000 €

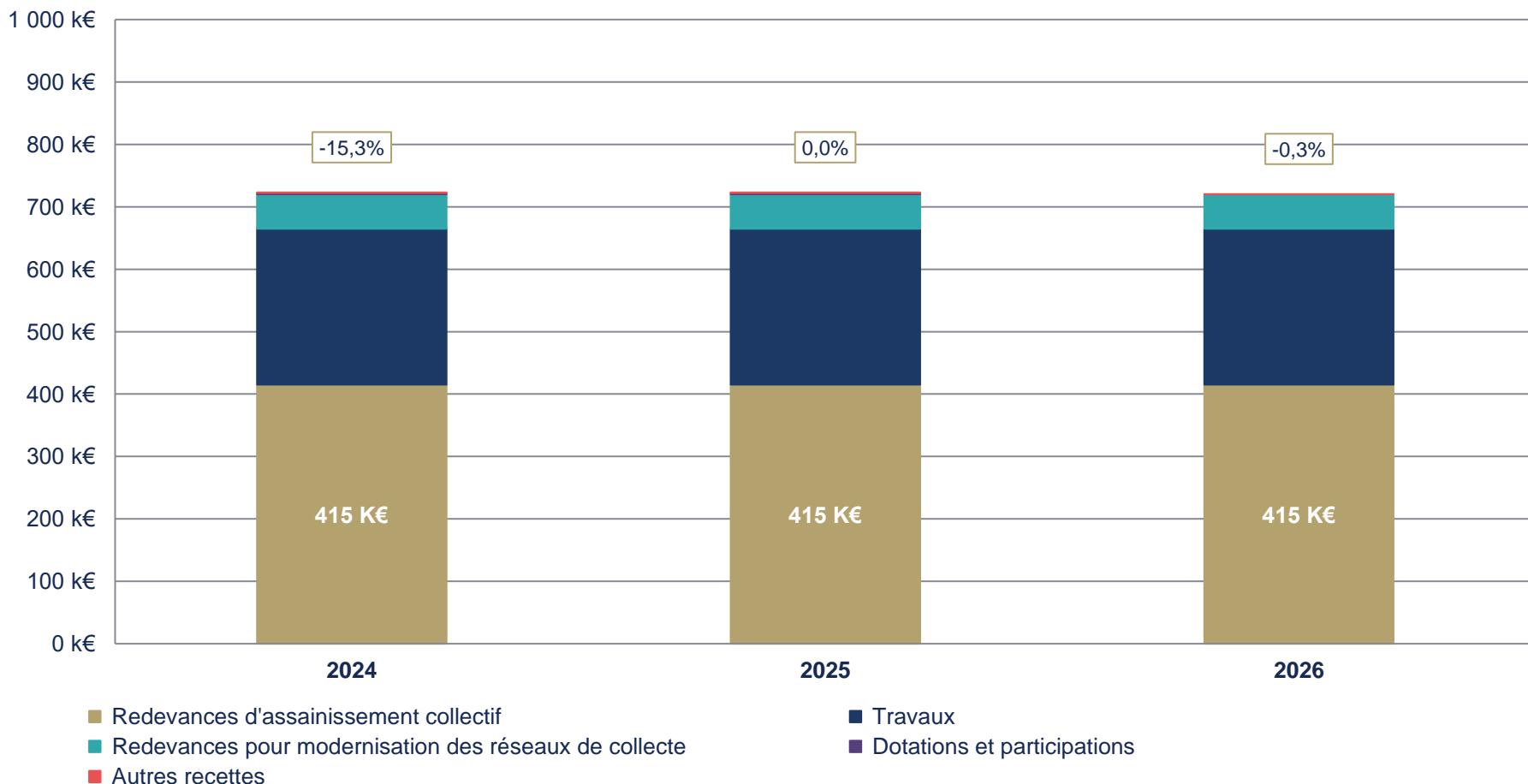
Répartition des recettes réelles de fonctionnement

Structure des recettes réelles de fonctionnement en 2024



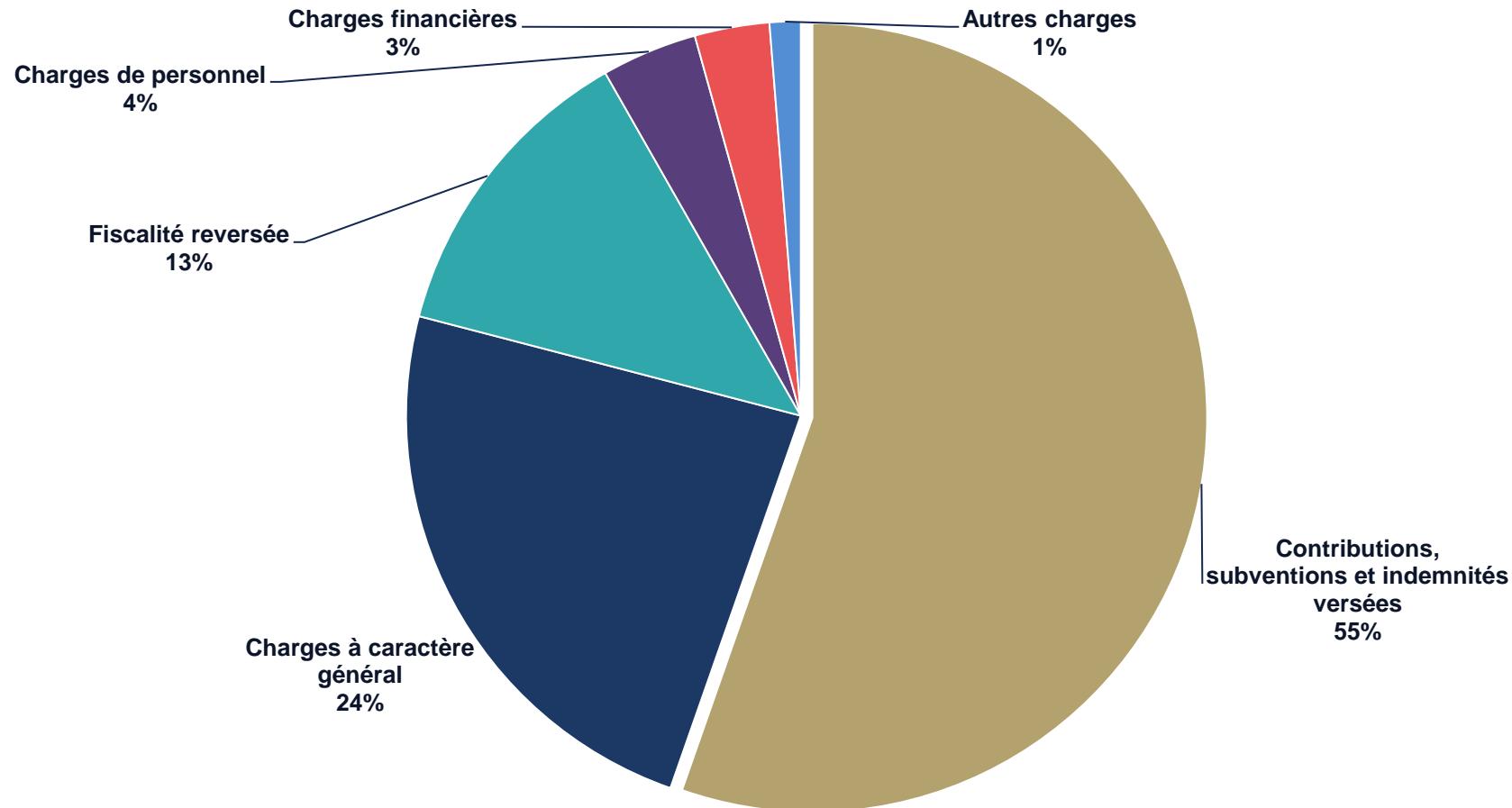
Les recettes réelles de fonctionnement estimées avec prudence

Répartition et évolution des recettes réelles de fonctionnement



Répartition des dépenses réelles de fonctionnement

Structure des dépenses réelles de fonctionnement en 2024



Tarifs - proposition au débat

	2023		2024	
	Proposition	Pour 120 m3	Proposition	Pour 120 m3
Prix au m3	1.62	194.40	1.62	194.40
Redevance fixe annuelle	61.00	61.00	62.50	62.50
Coût pour 120 m3		255.40		256.90
Augmentation pour 120 m3				1.50 €

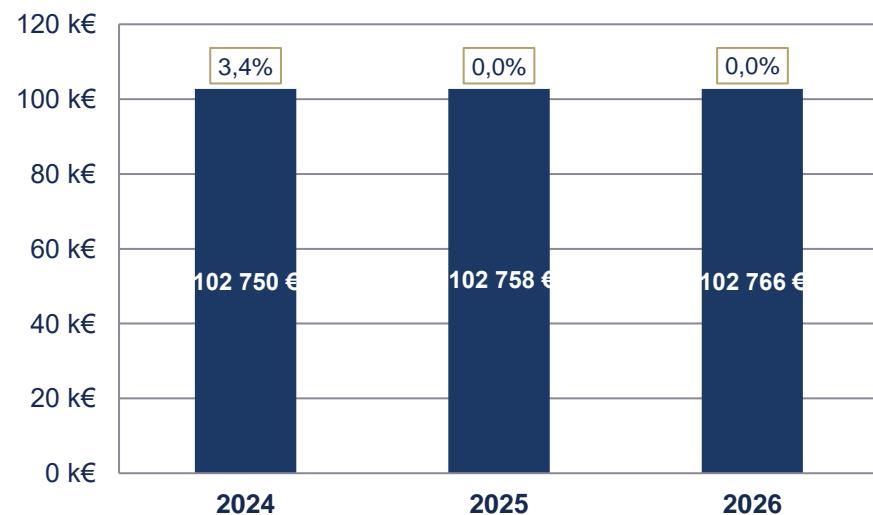
Sur la base d'un volume traité identique à 2023, cette augmentation de 2.6 % sur la redevance fixe annuelle, par parallélisme avec l'eau potable, générerait une recette supplémentaire de 2 796 €

Des dépenses de fonctionnement maîtrisées dans la durée

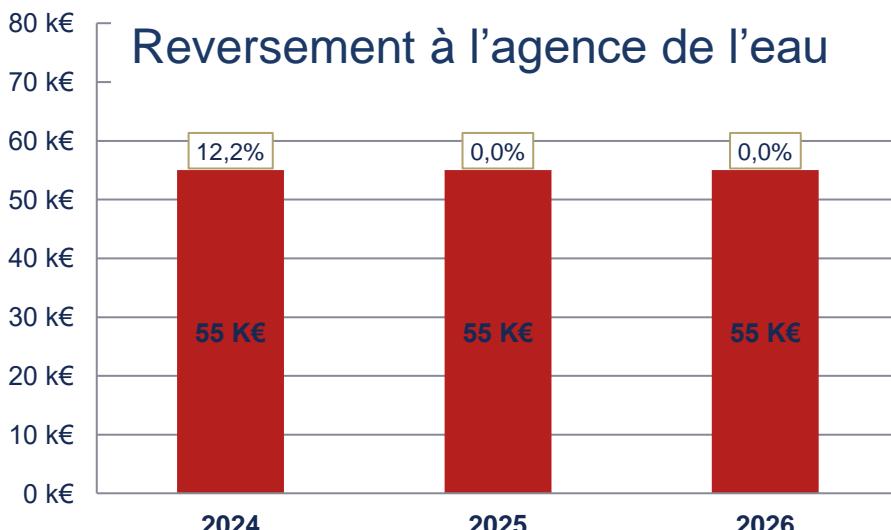
Les charges de personnel 0.25 ETP



Des charges à caractère général



Reversement à l'agence de l'eau

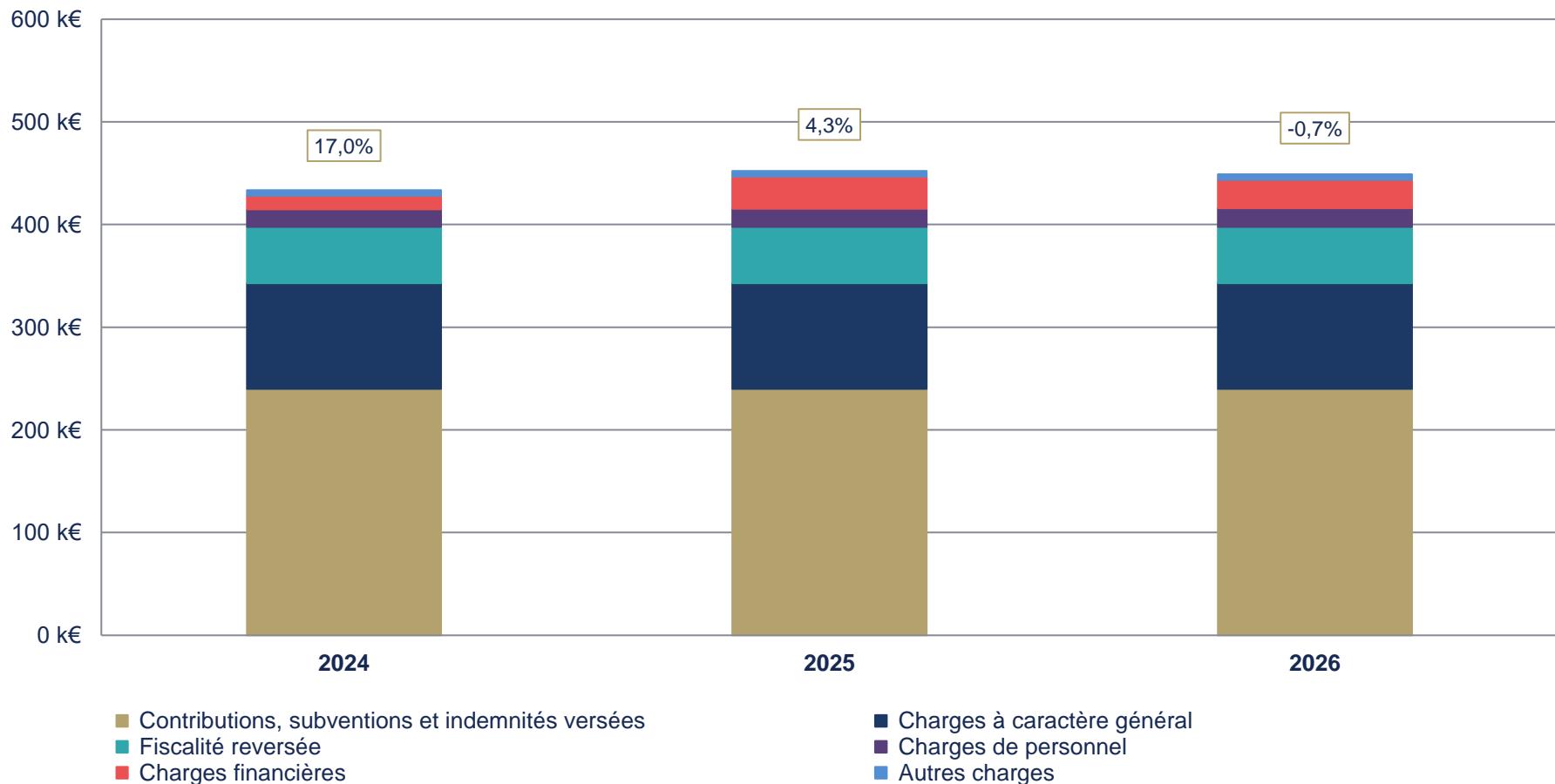


Les charges de gestion courante



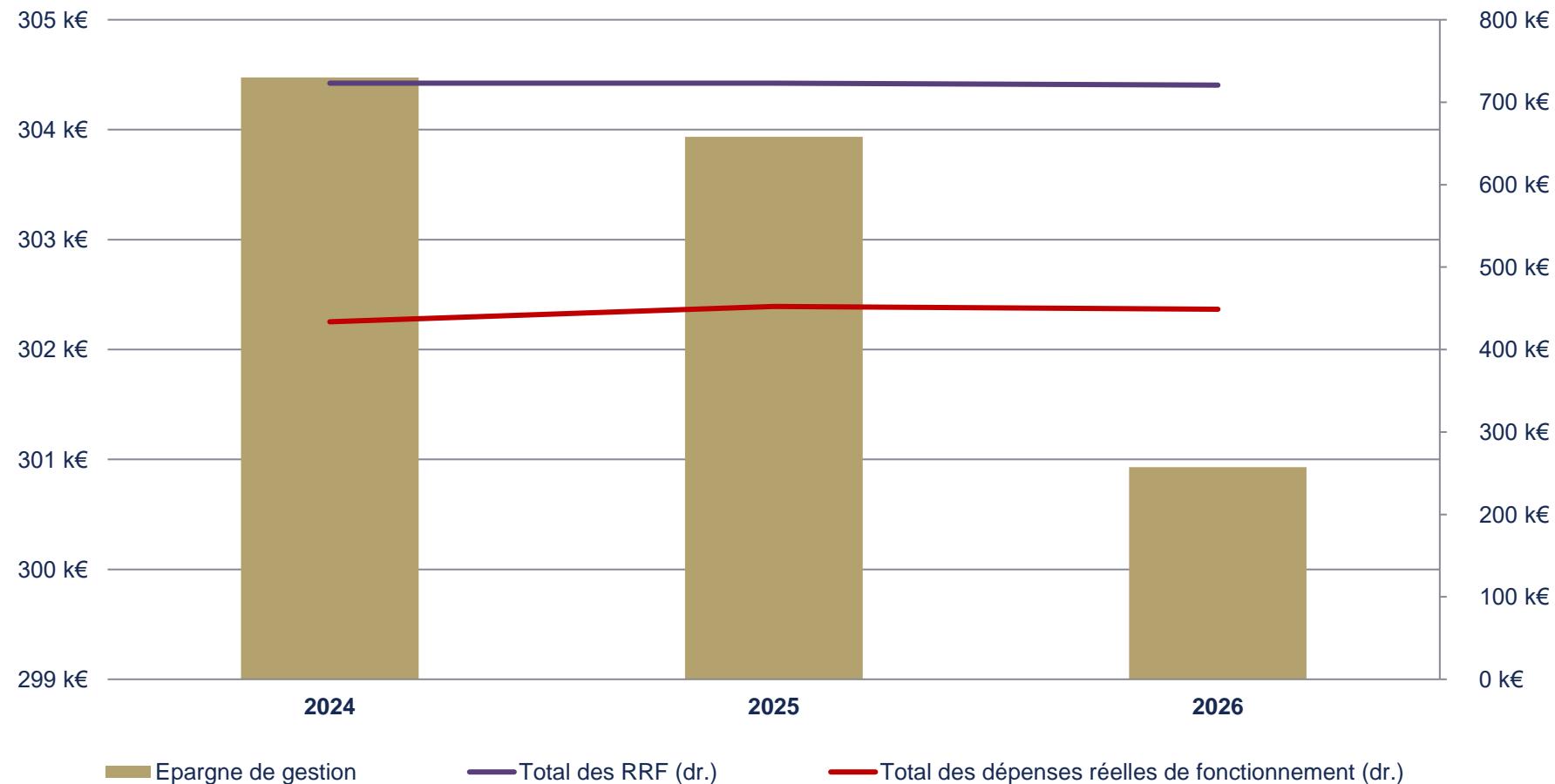
Les dépenses de fonctionnement en hausse par rapport à 2023

Répartition et évolution des dépenses réelles de fonctionnement



Comparaison des trajectoires des dépenses et recettes de fonctionnement

Évolution de l'épargne de gestion et effet de ciseau



Proposition d'investissements 2024 – 2026

Selon le schéma

Libellé	2024	2025	2026
2021 - Diagnostic eaux parasites et travaux	10 000	10 000	10 000
2021-2022 - postes de relèvement	315 000		
Pompe poste provision annuelle remplacement	10 000		
Année 2022 - Route de Fabas gravitaire 1ère partie - scénario2-2a	910 000		
Année 2024 - Sautic (à étudier avec le renforcement AEP pour optimiser le coût)		193 000	
Année 2021 - ZAD Dourdenne vers extension future- scénario 11			180 000
Total dépenses programme	1 245 000	203 000	190 000

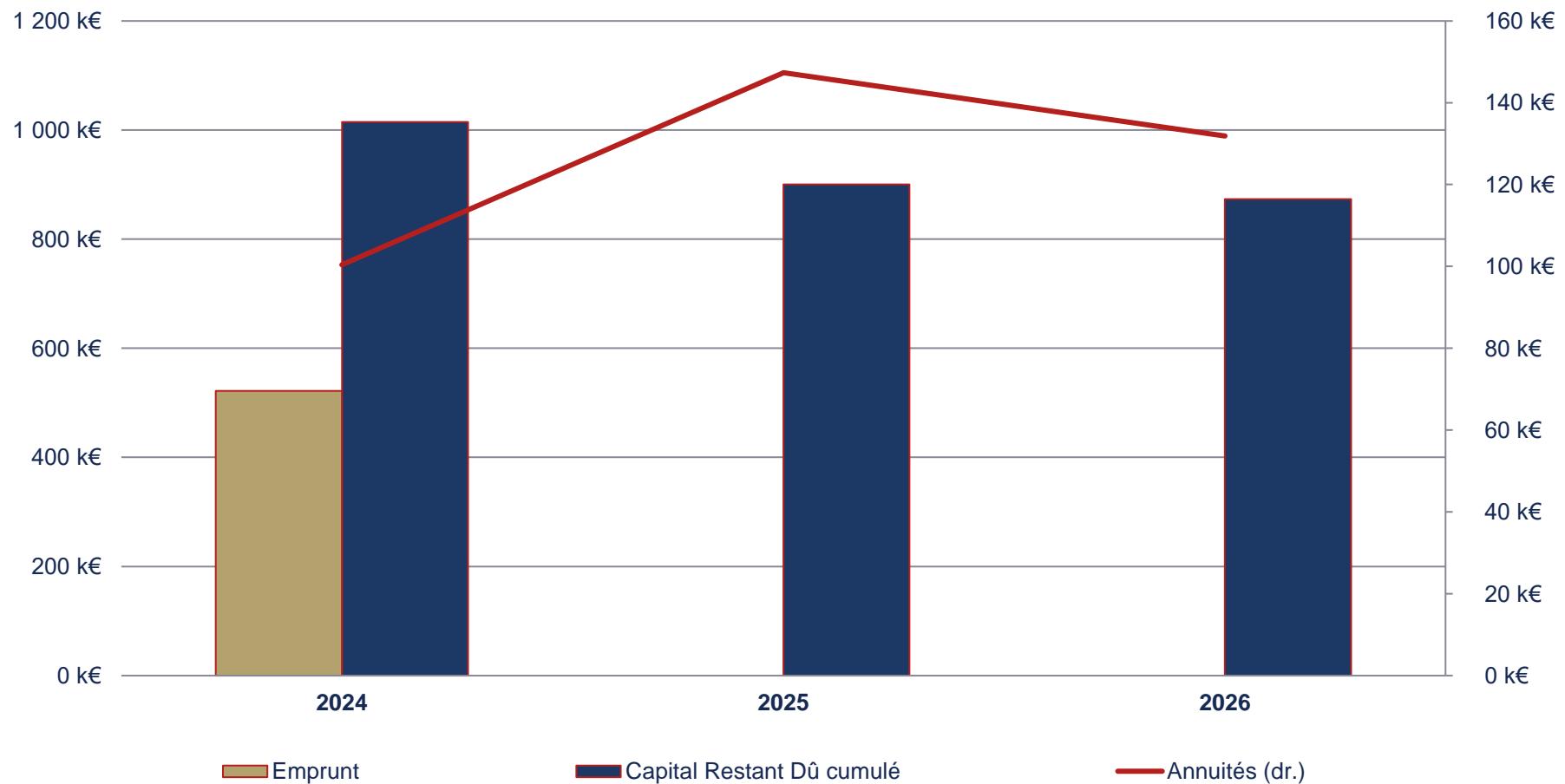
Les sources de financement de l'investissement

Tableau des sources de financement de l'investissement

	2024	2025	2026
Epargne nette	204 075 €	156 618 €	169 078 €
FCTVA	30 230 €	204 230 €	33 300 €
Utilisation des excédents	405 058 €	- €	- €
Ressources propres	639 363 €	360 848 €	202 378 €
Subventions	84 000 €	99 000 €	39 000 €
Emprunts	521 637 €	- €	- €
Resources externes	605 637 €	99 000 €	39 000 €
Dépenses d'investissement	1 245 000 €	203 000 €	190 000 €

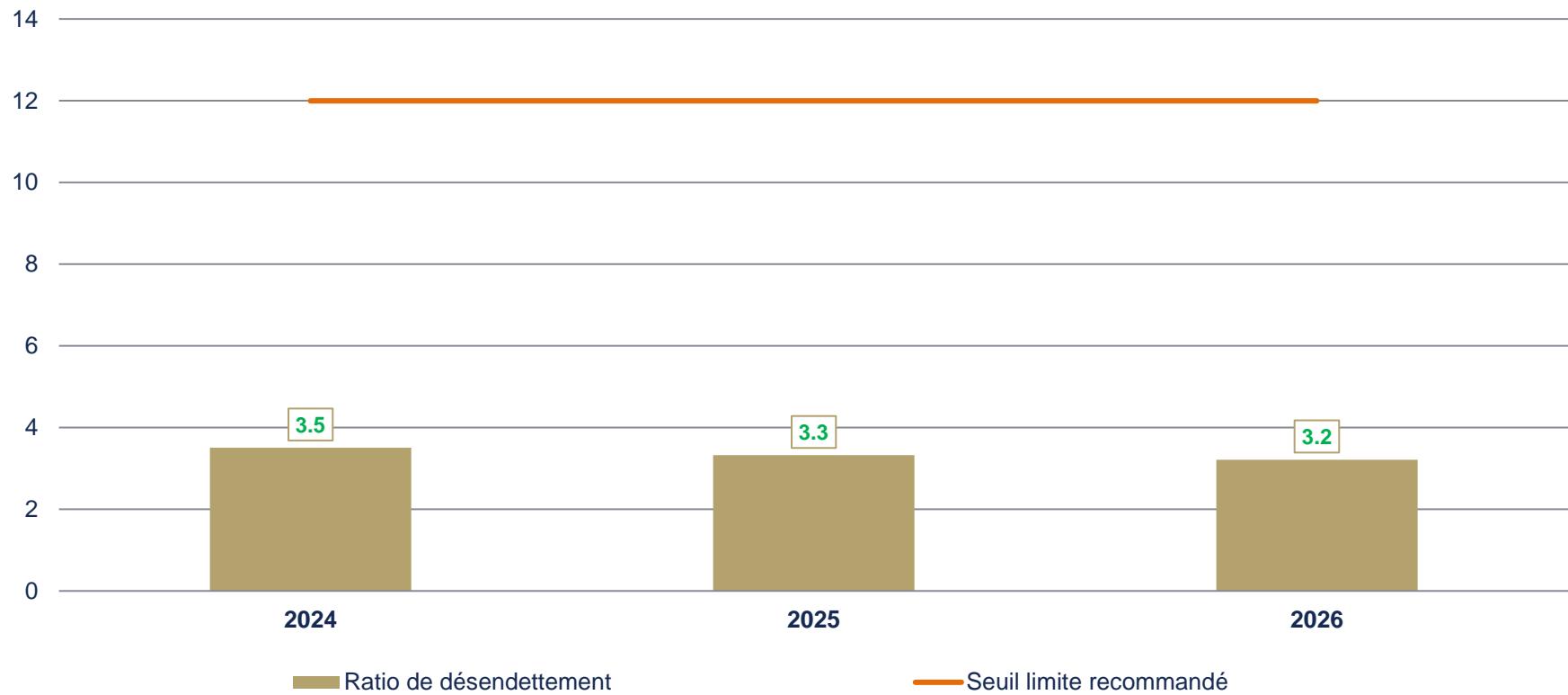
La dette et le recours à l'emprunt

Évolution de l'encours de dette et du recours à l'emprunt



Le ratio de désendettement

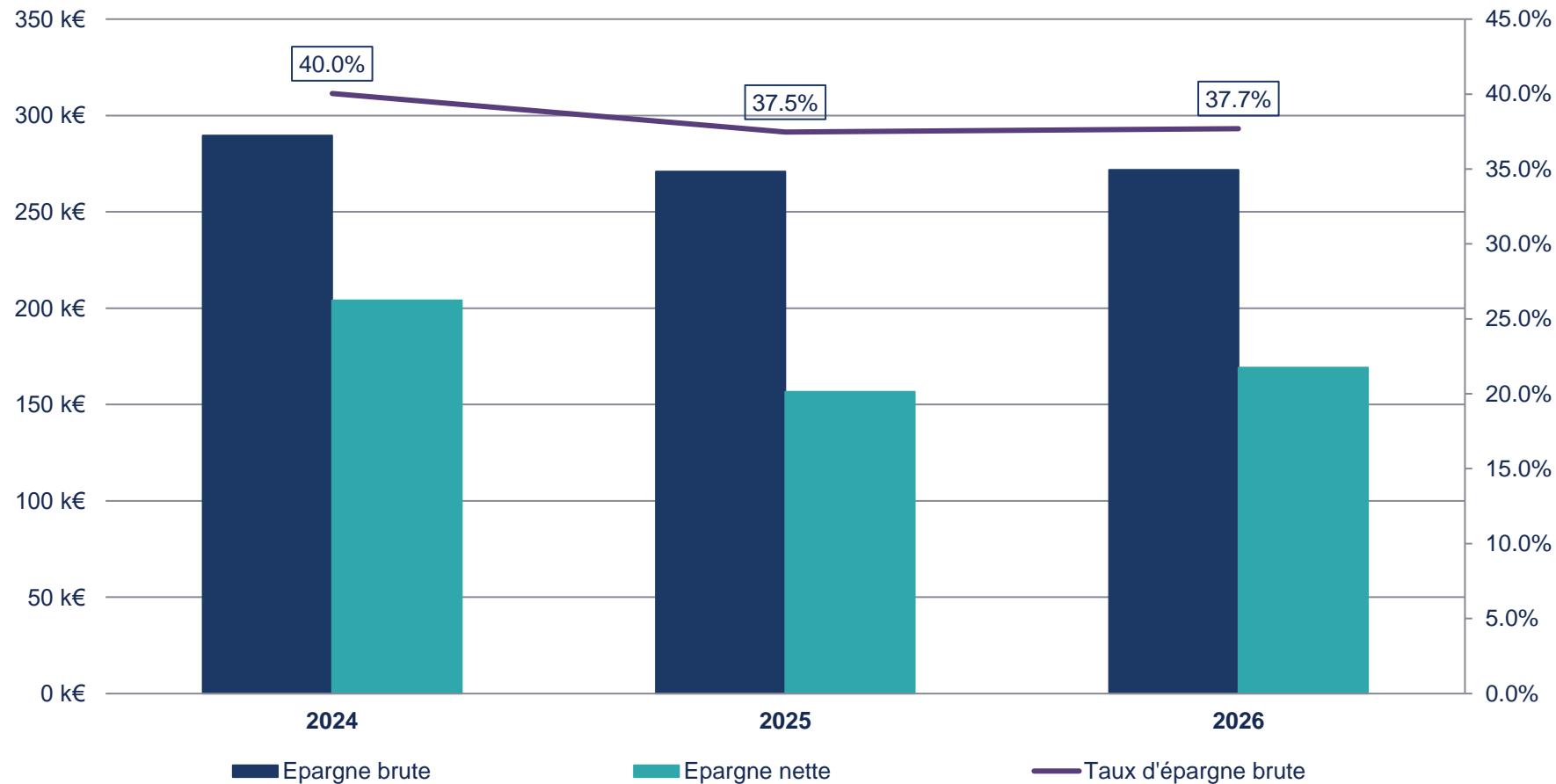
Le ratio de désendettement (en années)



Ce dernier est bien positionné au regard du seuil limite de 12 ans recommandé par la Loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022.

Évolution des épargnes brute et nette et taux d'épargne brute

Évolution des épargnes brute et nette et taux d'épargne brute



L'évolution du fonds de roulement

La collectivité utilise environ 0,41M€ d'excédents entre 2024 et 2026 afin de financer le solde de sa section d'investissement, puis stabilise le fonds de roulement aux alentours de 358K€ afin de conserver une bonne gestion de trésorerie.

	2024	2025	2026
Fonds de roulement - Début d'exercice	455 058 €	50 000 €	306 849 €
Résultat de l'exercice	- 405 058 €	256 848 €	51 378 €
Fonds de roulement - Fin d'exercice	50 000 €	306 849 €	358 226 €

Le fonds de roulement est la somme des excédents passés (001 + 002 + 1068). Il s'agit des réserves de la collectivité. Il évolue en fonction du résultat de l'exercice (dépenses réelles – recettes réelles).

Synthèse

Comparaison des principaux indicateurs à horizon 2026

	Budget principal	Budget eau	Budget assainissement
Epargne brute	726 K€	83 K€	275 K€
Taux d'épargne brute	9,28 %	10,84 %	37,70 %
Epargne nette	384 K€	35 K€	169 K€
Emprunt 2024-2026	3,9 M€	500 K€	522 K€
PPI 2024-2026	15,7 M€	607 K€	1,6 M€
Ratio de désendettement	7,27 ans	5,19 ans	3,21 ans
CRD au 31/12	5,3 M€	393 K€	873 K€
Fonds de roulement au 31/12	1 M€	- 137 K€	358 K€

Budget photovoltaïque

Les résultats prévisionnels 2023 et projection 2024

Fonctionnement	CA 2023 provisoire	PROJECTION 2024
Dépenses	18 610.17	26 375
Recettes	26 345.70	26 375
Report	0.00	
Résultat	+ 7 735.53	7 700 (virement estimé)
Investissement	CA 2023 provisoire	PROJECTION 2024
Dépenses	15 375.00	74 795
Recettes	24 830.39	74 495
Résultat N	+ 9 455.39	
Report N - 1	+ 34 229.14	
Résultat cumulé N	+ 43 684.53	

Le disponible en travaux, fruit de la production d'énergie, s'élevait à 43 684 € au 01/01/2023, il est de 59 120 € au 01/01/2024 et permet de couvrir le financement des travaux engagés sur 3 nouvelles toitures

Eléments complémentaires

Ecole JDLF	2022	2023
Facture d'énergie	36 364 €	30 069 €
Consommation facturée à la commune	134 489 kWh	66 600 kWh

	2022	2023
Produit de la revente	10 138 €	10 970 €

La production étant en baisse, notamment sur le Boulodrome, un nettoyage des panneaux par drone a été réalisé à l'automne 2023 : 2 344.50 € (poussière naturelle mais aussi liée aux travaux de la Plaine des Sports. Nous devrions constater une augmentation de la production 2024 sur ce site.
JDF nettoyage en régie.

Marchés dont les travaux sont en cours	
Petit Gymnase	17 900 € TTC
Local de la Police Municipale	8 500 € TTC
Local de l'I.E.N.	15 400 € TTC

Conclusions d'orientation

Ainsi, pour son budget 2024, Fronton poursuit les orientations suivantes :

- dérouler le programme politique 2020-2026 pour entretenir, développer la Ville et s'adapter aux évolutions climatiques et énergétiques
- Conserver des perspectives de dette soutenable à long terme par un recours modéré à l'endettement
- Accompagner prudemment la hausse des dépenses de fonctionnement pour tenir compte de perspectives renouvelées d'inflation et des ambitions de développement des politiques publiques
- Maintenir une politique de stabilité fiscale (taux d'imposition locaux inchangés) et d'optimisation des recettes
- Conforter le partenariat avec la CCF pour une recherche continue d'efficience collective de gestion des services publics
- Poursuivre l'amélioration de la qualité de vie au quotidien des Frontonnais.

Zoom sur les épargnes

